



GRUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL < Jeudi 2 avril 2026

# #14 Comment construire un BTP plus circulaire à l'échelle régionale face aux limites du territoire ?



## CONTACTS

- REGION / ORD&EC > Barbara CHOLLEY [bcholley@maregionsud.fr](mailto:bcholley@maregionsud.fr)  
> Arthur DE CAZENOVE [adecazenove@maregionsud.fr](mailto:adecazenove@maregionsud.fr)
- Les Petites Rivières > Anne-Cécile DENIS [anne-cecile@lespetitesrivieres.com](mailto:anne-cecile@lespetitesrivieres.com)  
> Loraine MOREAU  
[loraine@lespetitesrivieres.com](mailto:loraine@lespetitesrivieres.com)

# Déroulé du GT BTP #14

## Comment construire un BTP plus circulaire à l'échelle régionale face aux limites du territoire ?

### 9h30 - 10h45 : SEQUENCE 1 - Quelle stratégie régionale pour un BTP plus circulaire ?

- Réseau des acteurs du BTP et ressources disponibles – Barbara Cholley (Service Déchets & EC)
- Feuille de route Bâtiment – Émilie Ladaique (Service Aménagement et Habitat)
- Feuille de route Déchets issus de chantiers – Barbara Cholley (Service Déchets & EC)
- Financements pour structurer les filières – Gérald Daude (Service Déchets & EC)
- Focus réglementation – Arthur de Cazenove (Service Déchets & EC)

### 10h45 - 11h00 : PAUSE

### 11h - 12h00 : SEQUENCE 2 - Retours d'expérience de donneurs d'ordre du territoire sur des stratégies ambitieuses d'économie circulaire

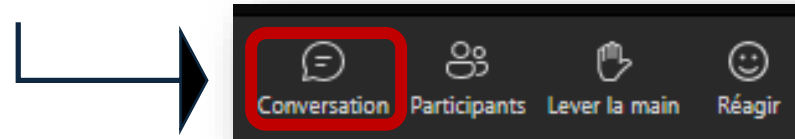
- SPLA-IN** – Joffrey Elbert
- LNPCA** – Sara Aoun (**AREP / SNCF Gares & Connexions**) et Chloé Outin (**SNCF Réseau**)
- Diocèse de Marseille** – Pierre Dallaporta

### 12h00 - CONCLUSION

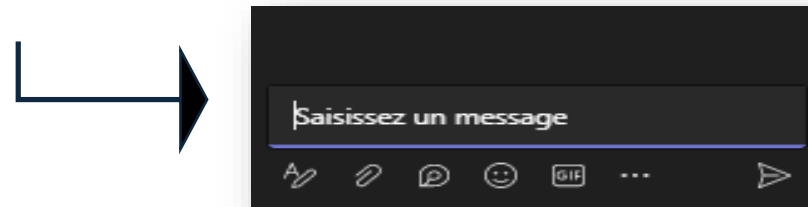


# Émargement

Cliquez sur le bouton « Conversation » pour ouvrir le « fil de discussions »



Utiliser le « fil de discussion » en mentionnant **nom, fonction et structure** (ex : Arthur de CAZENOVE, Responsable Unité Etudes et Projets, Région SUD)



Tous les participants et intervenants doivent émarger.

**Merci de votre compréhension**

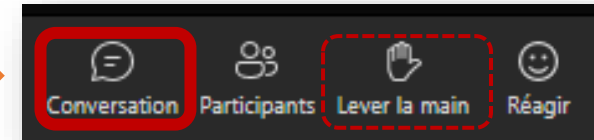
En cas de problème technique, contacter [nviziale@maregionsud.fr](mailto:nviziale@maregionsud.fr)

# Les règles de la visio

- Lorsque vous n'intervenez pas, merci d'éteindre votre micro

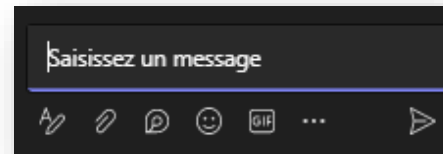


- Utiliser préférentiellement le « **fil de discussions** »



- **Pensez svp à mettre l'acronyme de votre structure** avant la question, exemple : « REGION SUD – Comment/pourquoi/... ? »

- Vous pouvez également **partager des informations** en lien avec la rencontre par exemple en postant un lien internet



- **Les animateurs suivent en direct le « fil de discussion »** afin de **poser vos questions aux intervenants**, et ils informent des demandes de prises de parole (main levée). **Les intervenants, répondront à certaines questions directement sur le fil de discussions.**

*Les échanges sur le fil de discussion et les prises de parole permettront de compléter la synthèse du GT BTP. Les supports, le replay et la synthèse seront transmis aux inscrits.*



9h30 - 10h45

SEQUENCE 1

**Quelle stratégie régionale pour un BTP plus circulaire ?**





# GROUPES DE TRAVAIL techniques

## GT# BTP | Déchets et Economie Circulaire

3 nov 2020

**GT#01** Evolution réglementaire, traçabilité, pratiques des entreprises

29 janv 21

**GT#02** Prévention et réemploi dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics

26 mars 21

**GT#03** Gestion des Déchets Inertes du Bâtiment et des Travaux Publics

20 mai 21

**GT#04** Gestion des Déchets Non Dangereux du Bâtiment et des Travaux Publics.

29 juin 21

**GT#05** Suivi des 5 opérations  
Autres démarches d'accompagnement des MOA

1 février 22

**GT#06** Bilan de la démarche et Suite Portage politique / Solutions des industriels

23 juin 22

**GT#07** Dispositifs de traçabilité des produits, équipements, matériaux, déchets, terres et sédiments

02 fév. 2023

**GT#08** Le cycle du plâtre de A à Z : Production, déconstruction, tri, recyclage, valorisation, Economie Circulaire /// Visite Usine ETEX Carpentras

13 avril 2023

**GT#09** Terres excavées et sédiments /// Visite plateforme de réemploi de terres excavée – Euroméditerranée - Marseille

21 sept. 2023

**GT#10** L'économie circulaire du BTP en territoire rural /// Visite : déchèterie professionnelle Alpes Recyclage Château Arpoux

24 janv. 2024

**GT#11** Comprendre le métabolisme territorial/urbain, la base d'une stratégie d'économie circulaire métropolitaine ! Métropole de Nice /// Visites Lafarge et Vicat

14 juin 2024

**GT#12** Circuit-visites de l'économie circulaire du BTP dans le Var : une journée pour suivre le parcours des déchets d'un chantier aux différentes filières de recyclage et de traitement

21 nov. 2024

**GT#13** Le cycle de vie des menuiseries de A à Z - Stockage, collecte, démantèlement, tri, recyclage, réemploi, économie circulaire /// Visite LVD Environnement – Aubagne



[Accès REPLAY, CR et Diaporamas sur reseau-prec.org](https://reseau-prec.org)

[Cliquer ici : Accès aux CR et REPLAYS](https://reseau-prec.org)

# KIT de SENSIBILISATION à L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE dans le BTP

## 17 FICHES THEMATIQUES



- **Fiche 1** : Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et ses enjeux sur les Déchets
- **Fiche 2** : Contexte réglementaire de l'économie circulaire dans le BTP
- **Fiche 3** : Responsabilité du Maître d'Ouvrage et des autres acteurs d'un chantier du BTP
- **Fiche 4** : Connaissance de son territoire et de son fonctionnement, première étape d'une stratégie d'Economie Circulaire
- **Fiche 5** : Stratégie d'économie circulaire appliquée aux opérations du BTP
- **Fiche 6** : Commande publique, leviers de l'Economie Circulaire
- **Fiche 7** : Prévention et typologie des déchets
- **Fiche 8** : Caractérisation d'un matériau / déchet en vue de son réemploi ou sa valorisation
- **Fiche 9** : Réemploi et réutilisation
- **Fiche 10** : Traçabilité et suivi de chantier
- **Fiche 11** : Tout savoir sur les filières de gestion et de valorisation des déchets
- **Fiche 12** : Responsabilité Elargie du Producteur – REP Bâtiment PMCB
- **Fiche 13** : Matériaux alternatifs et innovants
- **Fiche 14** : Gestion des terres excavées et sédiments
- **Fiche 15** : Assurance et chaîne de responsabilité
- **Fiche 16** : Analyse du cycle de vie (ACV)
- **Fiche 17** : Connaissance des coûts de gestion des déchets

[LIEN DE TELECHARGEMENT DU KIT de SENSIBILISATION](#)

Où en êtes-vous avec l'Économie Circulaire BTP ? Mesurez votre engagement sur l'échelle de Économie Circulaire du BTP ! TESTEZ votre niveau d'implication en cliquant **sur ce LIEN** :  
**[TEST auto-évaluation : Economie Circulaire sur les chantiers](#)**

# KIT de SENSIBILISATION à L'ECONOMIE CIRCULAIRE dans le BTP

## 6 FICHES RETOUR D'EXPERIENCE

17 fiches

Ex : FICHE 11 dédiée au déploiement de la filière REP PMCB

- **Fiche 1 -REX : Déconstruction – reconstruction de l'Ecobase nautique de Toulon (83)– volet terrestre**
- **Fiche 2 -REX: Déconstruction - reconstruction des écoles maternelle et élémentaire REYNIER a Six-Fours-Les-Plages (83)**
- **Fiche 3 -REX : Construction d'une maison de santé – Charleval (13)**
- **Fiche 4 -REX : Aménagement du Parc des Aygaldes, Marseille (13)**
- **Fiche 5 -REX : Réhabilitation de logements en cœur de ville à Septèmes-les-Vallons (13)**
- **Fiche 6 -REX : Création des lignes tramway T4 et T5 à NICE (06)**

### FICHE 11 : Responsabilité Elargie du Producteur – REP Bâtiment PMCB

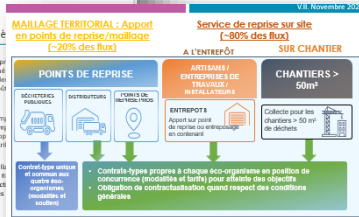
COMPRENDRE et UTILISER les filières REP pour les déchets du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

**Objectif**  
Comprendre les enjeux impactant le Maître d'Ouvrage dans le cadre de la mise en place de la filière REP pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) de la loi AGEC Anti-déchet et Economie Circulaire du 20 février 2020. Utiliser les différentes filières REP existantes.

**Pourquoi ?**  
Anticiper et saisir comme des opportunités la mise en place de la nouvelle filière REP PMCB.

**Quels acteurs concernés ?**  
Tous les acteurs de la chaîne de valeur en particulier les producteurs de déchets : Maître d'ouvrage, Assistant à Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises du BTP, entreprises de gestion des déchets.

**Quand ?** Dès la phase DC



**Maillage territorial :**  
Les éco-organismes doivent déployer un maillage territorial des installations de reprise sans frais des déchets selon les conditions suivantes :  
• La distance mesurée entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise des déchets est de l'ordre de 150km, à 20 km selon la densité de population des bassins d'emploi  
• Lorsque le maillage ne permet pas de respecter cette distance, l'éco-organisme propose des mesures de reprise des déchets auprès de leur détenteur ou de compensation financière des coûts de transport.  
• Toute installation de reprise des déchets incluse dans le maillage propose au détenteur de reprendre sans frais l'ensemble des déchets du bâtiment avant leur départ (c'est-à-dire avant leur collecte séparée).  
• Au moins la moitié des installations incluses dans le maillage à l'échelle régionale reprend également les déchets dangereux.  
• La capacité de collecte des installations de reprise correspond à la quantité estimée de déchets du bâtiment produite dans la zone considérée.

Il est possible de trouver la carte des points de collecte en suivant ce lien : <https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment>

Un outil (EAC - OCAB) permet de visualiser en temps réel l'ensemble des points de reprise, par nombre de flux, par public, accès, à l'échelle nationale, régionale ou par zone d'emploi : <https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment>

DEFINITION	POINTS DE REPRISE	POINT DE MAILLAGE
Produit occasionnel	Ménages 1 fois à flux de déchets 7 flux	Ménages 1 fois à flux de déchets 7 flux
Zone d'emploi	Facultatif	Obligatoire
Régime sans frais pour les détenteurs des déchets non dangereux		Obligatoire pour les flux pris en charge au point prise en charge par l'ECO

Différence entre point de reprise et point de maillage, pour la définition du maillage territorial

- Retrouver tous les textes réglementaires qui encadrent :
  - [Qui sommes-nous ? - OCAB Bâtiment](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [Cahier des charges des éco-organismes, des systèmes coordonnées de la filière REP PMCB](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [Site web des 4 éco-organismes agréés et de l'Association coordonnatrice agréée](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
- Pour faire une demande de collecte sur chantiers, à l'entreprise (consommateurs), les entreprises sont invitées à contacter les divers éco-organismes. Idem pour les installations souhaitant devenir des points de reprises agréés pour l'accueil de déchets en point d'apport volontaire.
  - [L'organisme des objets et matériaux de la maison](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [Mobilier, éco-ameublement, revêtement des sols et de bâtiment](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [Eco-matériaux, revêtements pour dalle durable - REP PMCB \(éco-matériaux\)](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [Accès/entrée de secondes vies - Valdeff](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
  - [OCA-Bâtiment : Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment](https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment)
- Infographie sur la gestion de l'entrée en vigueur de la REP PMCB dans les pièces marchés actuelles et futures : <https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment>
- Cartographie des points de reprise agréés pour la filière REP PMCB (actualisée régulièrement) : <https://www.eco-organismes.fr/rep/le-rep-batiment>
- Outil CERC - OCAB de visualisation en temps réel l'ensemble des points de reprise, par

### FICHE 2 – RETOUR D'EXPERIENCE DECONSTRUCTION - RECONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE REYNIER A SIX-FOURS-LES-PLAGES (83)

**Objectif**  
Capitaliser sur les démarches économie circulaire engagées dans le projet

**Phasage projet**  
Étude avant-projet : 2021 - 2022  
Garde-projet : novembre 2022 - mai 2023  
Concours d'architecture - évaluation : novembre 2022 - janvier 2023  
Déconstruction : avril 2023 - juillet 2023  
Reconstruction : juin 2023 - octobre 2023  
Livraison : en deux phases, Mai 2024 et décembre 2024

**Phases concernées par la Fiche REX**

Les membres du projet : Maître d'ouvrage : Ville de Six-Fours Matériau d'œuvre global : MASCHERPA Maître d'œuvre déconstruction et AEMD économie circulaire : Nord Ingénierie Industrielle / DI Environnement



**2 La place de l'économie circulaire**

**Objectif**  
Au regard du projet, le MAO était principalement focalisé sur des enjeux strictement liés aux déchets. C'est au moment de la phase APD que le MAO a été amené à s'appuyer sur la mobilisation de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du projet LIFE "SMART WASTE", et au bénéfice de l'accompagnement à l'économie circulaire dans les opérations et marchés de BTP, avec un plan entre 2022 et 2024, avec le soutien de l'Association de Compétence Eco-citoyenne. C'est au cours de cet accompagnement que le Maître d'ouvrage a fait le choix de mettre en place une stratégie globale d'économie circulaire, se traduisant par de nombreuses actions réalisées :  
• La mise en place d'un diagnostic PMO, de fiches ressources et d'une analyse technico-économique des filières de construction ;  
• La fixation d'objectifs chiffrés pour la valorisation (taux de réemploi/réutilisation : 75 % et Taux de valorisation 90 %) ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et de tri sur chantier ainsi qu'une traçabilité renforcée ;  
• La mise en place d'une logistique permettant d'écarter et d'intégrer d'autres matériaux d'éléments ;  
• La recherche des synergies (inter-entreprises) au sein de la maïtre, Inter-Maître d'Ouvrage, en vue d'attirer des acteurs pour entreprendre les réalisations ;  
• L'accompagnement des filiers locales par une réflexion sur la modularité du bâtiment, le partage des savoirs, la durée de vie, géopolitique et modulaire du bâtiment ainsi que la possibilité de matériaux alternatifs (Béton recyclé, briques, réutilisées) ;  
• L'accompagnement des filiers locales par une réflexion sur la modularité du bâtiment, le partage des savoirs, la durée de vie, géopolitique et modulaire du bâtiment ainsi que la possibilité de matériaux alternatifs (Béton recyclé, briques, réutilisées) ;

**Intégration au marché**  
Bien que l'économie circulaire ait intégré dès la phase APD, et a été possible d'inscrire dans les divers marchés des clauses afin de contraindre les différents l'économie circulaire, grâce à une volonté et une bonne collaboration de la part du groupement de MCE. Voici quelques exemples :

**Exemples de clauses réalisées**

**CCP - BP déconstruction**

**Sur l'opération**  
• La mise en œuvre de la dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;

**Sur le marché**  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;  
• La mise en œuvre d'une dépose sélective et du tri sur chantier ;

**Bilan de la déconstruction**

**Objectifs**  
• Réduire les déchets couvrages : en améliorant la collecte par une densification du maillage des points de collecte et l'optimisation de la collecte  
• Inclure les metteurs sur le marché (producteurs) à éco-concevoir les produits

**Facteurs de réussite**  
• Des architectes, maîtres d'œuvre, valorisateurs  
• Manque de formation des entreprises sur le usage et la dépose sélective

**Freins identifiés**  
• Manque de formation des entreprises sur le usage et la dépose sélective

**Retours d'expérience**

**Facteurs de réussite**  
• Des architectes, maîtres d'œuvre, valorisateurs  
• Manque de formation des entreprises sur le usage et la dépose sélective

**Freins identifiés**  
• Manque de formation des entreprises sur le usage et la dépose sélective

**Éléments de succès à répliquer pour d'autres opérations**  
• Définition des objectifs en économie circulaire le plus en amont possible (à l'ANVD IC a été intégré en phase APD pour atteindre les objectifs, le groupement de base a investi par des compétences spécifiques en économie circulaire)  
• Mise à disposition de bureaux de stockage pour les éléments à réemployer sur site (équipements et matériaux bruts)  
• Choix des entreprises ayant la publication d'un DCE intégrant les notions d'économie circulaire dans les documents, ou encore intégrant la prise en compte des enjeux de l'économie circulaire  
• Implémentation de nombreux actions (dont les différents services de la Ville) pour la reprise des éléments de réemploi

**Bilan financier**  
L'opération n'étant pas terminée, il n'est pas encore possible d'avoir un bilan financier sur l'équilibre des pratiques d'économie circulaire contre les surcoûts de tri/ recyclage sur place.

## 4 Guides techniques méthodologiques



### Guide méthodologique n°1 Intégrer l'Economie Circulaire dans les marchés et opérations de travaux du Bâtiment

Guide N°1 « Intégrer l'Economie Circulaire dans les marchés et opérations de travaux du Bâtiment »



### Guide méthodologique n°2

Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments « **DIAGNOSTIC PEMD** »

Guide N°2« Diagnostic PEMD » et son Annexe « CCTP Réalisation d'un diagnostic PEMD .doc»



### Guide méthodologique n°3 Intégrer l'Economie Circulaire dans les marchés et opérations de Travaux Publics

Guide N°3 « Intégrer l'Economie Circulaire dans les marchés et opérations de Travaux Publics »



### Guide méthodologique n° 4

Utiliser les Ressources Secondaires dans les marchés et opérations de travaux du Bâtiment et des Travaux Publics

Guide N°4 « Utiliser les Ressources Secondaires dans le BTP »

# MOOC

## Economie circulaire sur les chantiers BTP



- 5 à 8 h de **formation en ligne**
- Gratuit sur la Plateforme **MOOC Bâtiment Durable** proposée par l'Ademe
- **Ouverture permanente** à partir de février 2025 jusqu'en février 2026

### Inscription MOOC 2026/2027 :

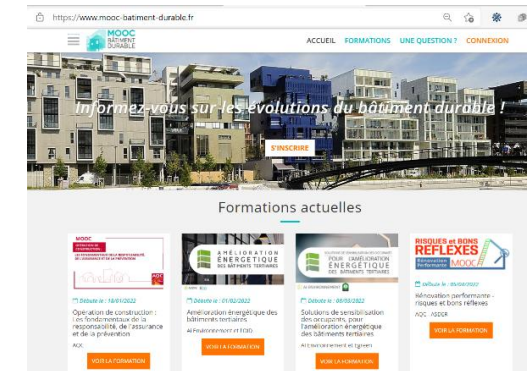
Accueil | MOOC Batiment Durable ([mooc-batiment-durable.fr](https://mooc-batiment-durable.fr))

- ✓ 5 sessions depuis 2023
- ✓ Session n°5 : inscriptions ouvertes au 2 avril 2026
- ✓ Ouverture du MOOC :
- ✓ du 26 avril 2026 au 26 avril 2027 (1 an)



### TEASER

<https://youtu.be/fNSWgkR5QNk>

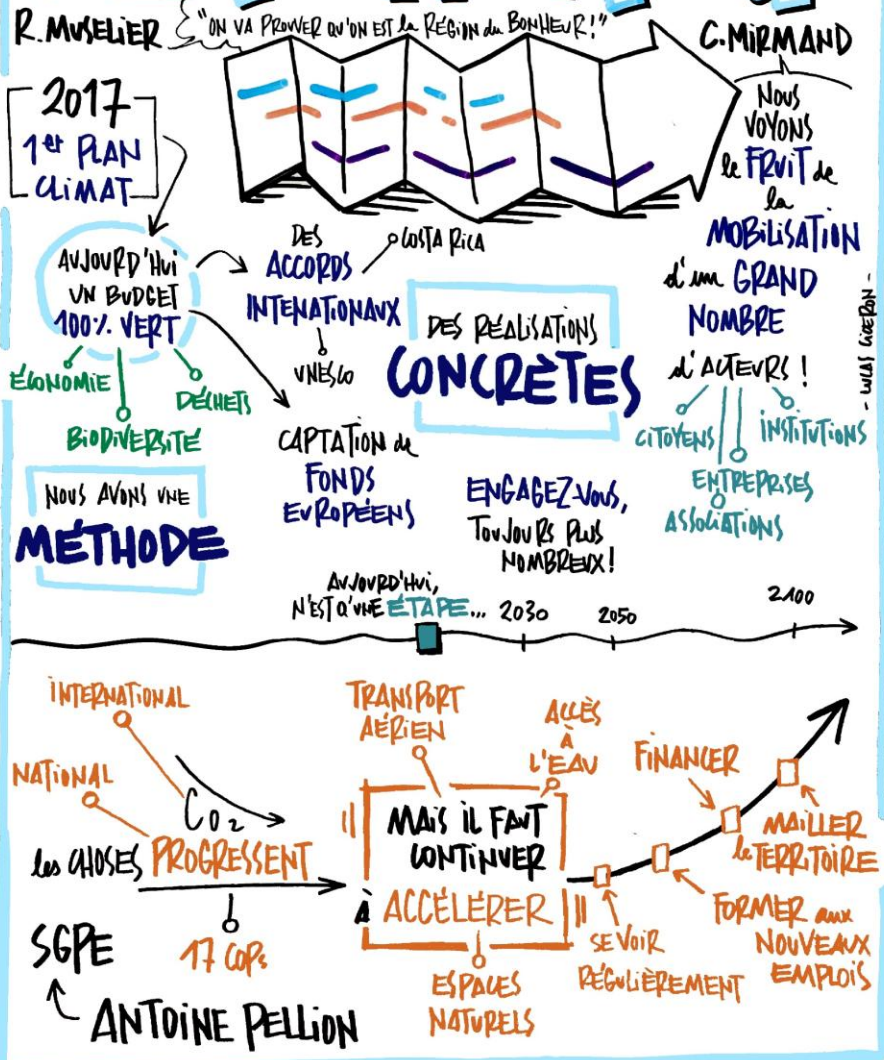


Accueil | MOOC Batiment Durable ([mooc-batiment-durable.fr](https://mooc-batiment-durable.fr))



# La démarche de planification écologique

## PLANIFICATION

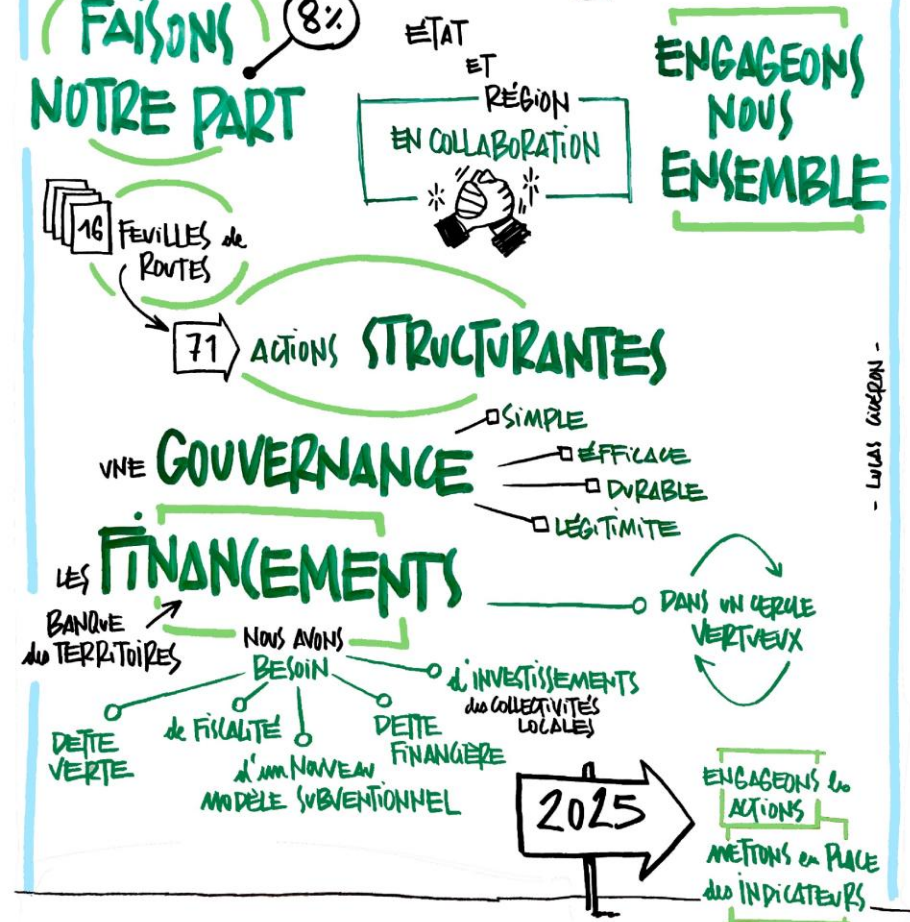


Territorialisation de la planification écologique

Plan de transformation énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 avril 2026

## PLAN de TRANSFORMATION



# Le plan de transformation écologique et énergétique

## Le plan de transformation écologique et énergétique, c'est quoi ?

- ↳ Constitue la **stratégie régionale** de planification écologique
- ↳ Vise à alimenter les stratégies nationales et régionales en cours
- ↳ Il est à destination de **tout public**
- ↳ Il est organisé autour de **3 volets principaux** :

### COMPRENDRE

La planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Point de situation** du territoire en matière de baisse des GES et de préservation des ressources
- **Diagnostic territorial** au regard des spécificités régionales

### AGIR

Dès aujourd'hui pour préserver demain

- **16 feuilles de route thématiques** qui détaillent des actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la planification écologique

### S'ENGAGER ensemble

- Identification et présentation des **outils** pour engager toutes les parties prenantes dans la planification écologique, sur du long terme
- Précision sur les **indicateurs** de suivi

# Panorama des leviers du SGPE pour la région

Répartition régionale des leviers de réduction des émissions de GES, en ktCO<sub>2</sub>e d'ici 2030 (par rapport aux émissions annuelles de 2019)



(1) Produits bois : 567 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Elevage durable : 19 ktCO<sub>2</sub>e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO<sub>2</sub>e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO<sub>2</sub>e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

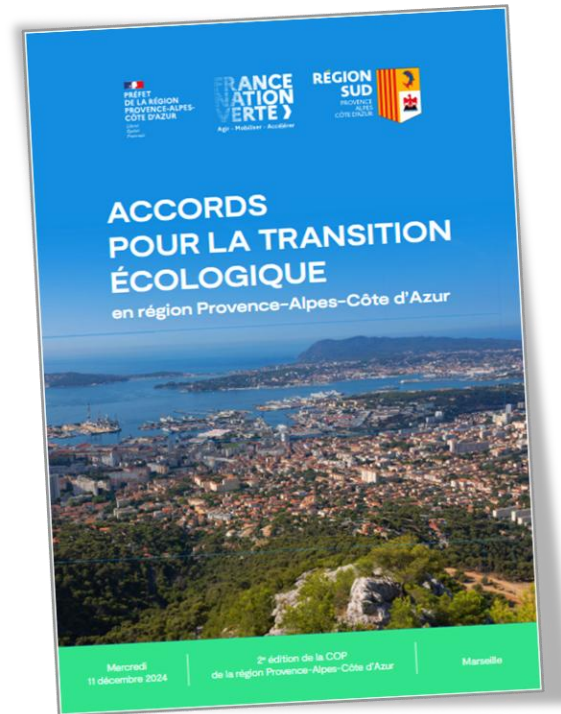
# Signature des accords et contributions

## Procédures de ratification et de contribution

C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan.

Il est proposé que les acteurs formalisent leur engagement en deux étapes :

- ↳ **Étape 1** : ratifier les accords pour la transition écologique
- ↳ **Étape 2** : soumettre une contribution sur la plateforme en ligne au 1<sup>er</sup> semestre de 2025, qui comprendra la contribution aux objectifs et un plan d'actions en lien avec les chantiers de la planification écologique et les actions structurantes.



## ► Etat :

ADEME, BRGM, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Établissement Public Foncier, Office National des Forêts (ONF), Rectorat de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, DDTM 13, DRAAF, DREAL

## ► Acteurs publics :

ARBE, Caisse des dépôts, Campus de la Provence verte, ENEDIS, EPA écovallée plaine du Var (Nice Eco vallée), EPA EUROMEDITERRANEE, Parc Naturel régional de la Sainte-Baume, PNR des Alpilles, Parc Naturel régional PNR Luberon, Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, Parc Naturel régional Verdon, RTE, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseaux, Université Aix -Marseille

## ► Collectivités :

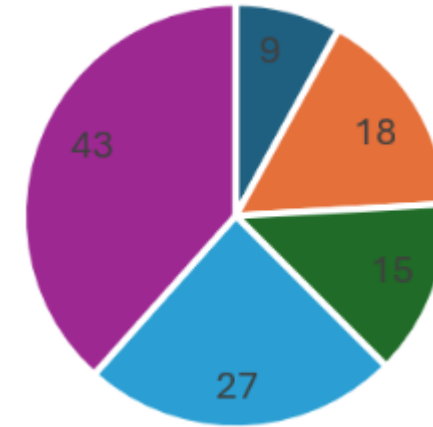
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental du Var, Conseil départemental du Vaucluse, Aix-Marseille Provence Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, Communauté d'agglomération Grand Avignon, Dracénie Provence Verdon agglomération, Communauté d'agglomération Pays de Grasse, Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, Communauté d'Agglomération Provence Verte, Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance CCSPVA, Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, Ville de Gap, Ville de Chateaufort de Gadagne, Ville de Toulon, Ville de Cabriès, Ville de Miramas, Ville de Saint Léger les Mèlèzes, Ville du Muy, Ville de Villeneuve Loubet, PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

## ► Acteurs privés :

Chambre des métiers et de artisanat, CCI du Var, CITEO, EDF, FNTV Fédération Nationale des Transports de Voyageurs en Région Sud et Corse, GRDF, Lysi, OPCO Atlas, OPCO AFDAS Culture, OPCO mobilité, Pôle compétitivité SAFE, Pôle Mer Méditerranée, Société des Eaux de Marseille, SOLEAM, Suez, TE 13 (anciennement SMED 13), Territoire d'énergie Var, TRANSDEV SUD

Liste mise à jour le 10/03/2026

## Répartition des signataires par type



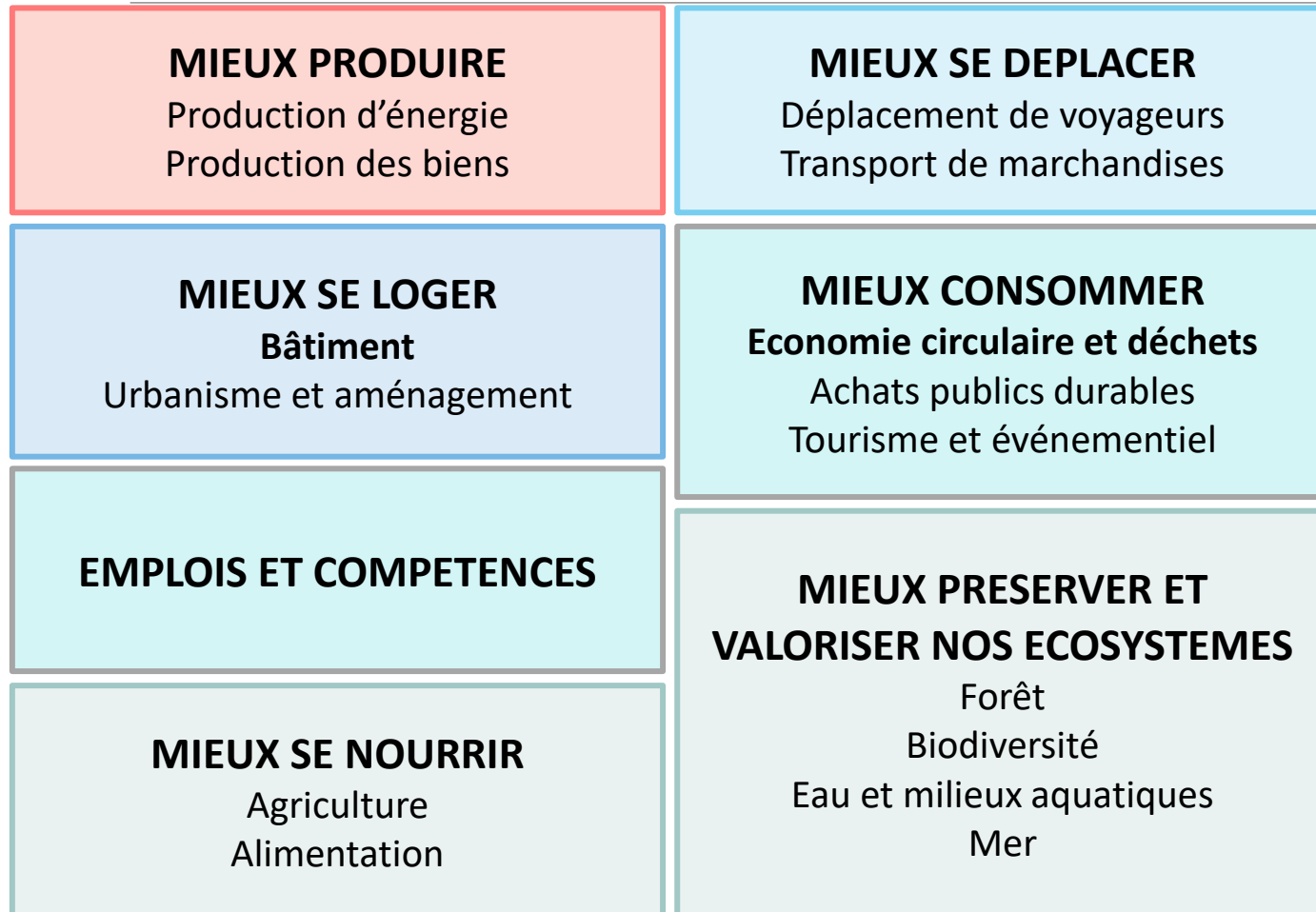
- Etat
- Acteurs privés
- Autres acteurs publics
- Collectivités
- Associations et fédérations

## ► Associations et fédérations :

Action logement, AUDAT Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise, AUA Agence d'urbanisme Azuréenne, ARHLM, Atelier bleu CPIE côte provençale, Atelier de l'environnement CPIE Pays d'Aix, CEC (Convention des Entreprises pour le Climat), Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement, des Îles de Lérins et Pays d'Azur CPIE, CFDT, Chercheurs en herbe, Cité des transitions, Comité Régional du Tourisme CRT, Compagnons Bâtisseurs, Conservatoire du littoral, Envirobatbdm, Evaleco, Cultures Vivaces, Fédération des entreprises d'insertion, Fédération régionale des chasseurs, France Nature Environnement (FNE), GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Résilients, Les Shifters, groupe local Aix Marseille, LPO, Les petits débrouillards, Maison des semences paysannes Maralpines, Les Marais du Vigueirat, Makesense, Méditerranée 2000, Mobilité presque de Giens, Naturoscope, OPCOMmerce, Opus CPIE 84, Planète Science, PIICTO, Provence Ecotransition, Réseau régionale des ressourceries et recycleries, Recycleries sportives 3S, Tour du Valat, Union des ports de plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco

# Le plan de transformation écologique et énergétique

## Le plan de transformation écologique et énergétique, c'est quoi ?



↳ **505 actions détaillées** réparties en **71 actions structurantes**

↳ Des actions qui répondent aux **6 enjeux stratégiques prioritaires** :

- Atténuation
- Adaptation
- Ressource en eau
- Économie circulaire
- Pollution
- Biodiversité



## 5 ACTIONS STRUCTURANTES

---

↳ 52 actions détaillées

- ① Mettre en place une **gouvernance régionale**, renforcer la **planification locale** et développer les **connaissances**
- ② Amplifier les **rénovations globales et performantes** dans le **résidentiel**
- ③ Amplifier les travaux de **rénovation** dans le **tertiaire**
- ④ Soutenir et accompagner les **filières professionnelles**
- ⑤ **Informé, conseiller et accompagner** les usagers et exploitants

# Feuille de route thématique

## Exemple d'actions de la feuille de route « bâtiment » :

- ↳ Réaliser des retours d'expériences : sur le recours aux pompes à chaleur (PAC), sur le confort d'été après rénovation, sur l'application de la RE2020...
- ↳ Mieux articuler les financements publics pour accélérer la rénovation des bâtiments ; trouver un socle commun de critères
- ↳ Encourager les collectivités à se doter de stratégies patrimoniales/schéma directeur immobilier
  - ↳ Les aides financières pour la construction neuve seront peu à peu conditionnées à la réalisation d'étude montrant l'impossibilité de rénover des bâtiments existants à l'échelle d'une collectivité
- ↳ Aider les MO à s'engager dans le pacte Bois-biosourcé régional
- ↳ Renforcer la structuration, la montée en compétences, l'attractivité des filières professionnelles : comme le biosourcé ou le réemploi
- ↳ Encourager les MO et MOE au réemploi des matériaux de construction et à la réutilisation des sols excavés en s'appuyant sur la démarche « le booster du réemploi » en lien avec la feuille de route Économie Circulaire



## 4 ACTIONS STRUCTURANTES

---

↳ 30 actions détaillées

- ① Encourager le **développement de filières locales** d'économie circulaire
- ② **Prévenir** le gaspillage, **réduire** la production de déchets, **lutter** contre les pollutions plastiques et déchets sauvages
- ③ Développer les infrastructures nécessaires à la **valorisation des déchets**
- ④ **Evaluer** les progrès, **mesurer** les résultats et **partager** les solutions

# Feuille de route thématique

## Exemple d'actions portant sur l'EC du BTP :

- 
- ↳ Collecter de façon qualitative et séparative les déchets du BTP pour éviter le recours à l'extraction et développer les filières de valorisation locale
  - ↳ Déployer une feuille de route conjointe avec la FRB sur l'écoconception des matériaux, les économies des ressources, la valorisation des déchets
  - ↳ Soutenir la valorisation des sédiments de draguage
  - ↳ Soutenir le développement de l'Observatoire ORD&EC pour permettre au plus grand nombre d'accéder à de l'information pertinente et contrôler et disposer d'indicateurs pertinents pour suivre les politiques publiques et planification écologique

# La planification écologique

## Un plan d'actions à mettre en œuvre collectivement

- ↳ Recueillir les **contributions** de tous les acteurs, quelles actions avez-vous à valoriser, à partager?
- ↳ Questionner le besoin de « **Mettre en place une gouvernance régionale, renforcer la planification locale et développer les connaissances** » pour discuter des questions autour du bâtiment

Pour nous contacter les co-pilotes de la feuille de route bâtiment :

### Emilie LADAIQUE

Chargée de développement territorial  
Direction de la Transition Energétique et des  
Territoires  
Service Aménagement et Habitat  
Tel : 04 13 94 30 74  
Mail : [eladaique@maregionsud.fr](mailto:eladaique@maregionsud.fr)



### Raphaëlle GROUSSON-TROYES

Chargée de mission bâtiment durable  
Service Énergie et Logement  
Unité Air Climat Transition Énergétique  
Tel : 04 88 22 63 47  
Mail : [raphaelle.grousson@developpement-durable.gouv.fr](mailto:raphaelle.grousson@developpement-durable.gouv.fr)



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## • Une dynamique régionale structurée et reconnue Service Economie Circulaire et Déchets de la Région •

- Un secteur majeur :
  - ~18 Mt/an de déchets issus du secteur de la Construction dont 16 Mt/an de Déchets inertes
  - Représente environ ~75 % des déchets produits à l'échelle régionale
- Une stratégie régionale volontariste et structurée, articulée autour d'une feuille de route pluriannuelle
- Un pilotage par la donnée via l'ORD&EC (plus de 300 installations suivies)
- Une mobilisation croissante des acteurs publics et privés
- Une articulation forte entre planification des déchets, animation et financement



*Une dynamique collective et l'ambition de changer d'échelle*

# Chiffres clés du Bilan 2016-2026

- **Plus de 79% de valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP en 2023**, soit au-dessus des objectifs européens et nationaux (70 % en 2020) et régionaux (75 % en 2031).
- Une progression du **recyclage des déchets inertes de 23 % à 34 % entre 2015 et 2023**.
- **Près de 4 Mt/an de granulats recyclés** en région, se substituant aux matériaux extraits en carrières (22 Mt extraits en région).
- **905 sites de collecte et traitement en 2025**, contre 313 en 2017, notamment grâce au déploiement de la filière REP PMCB (création de points de collecte, déchèteries professionnelles et reprise par les distributeurs de matériaux).
- **Développement du Réseau des acteurs** BTP | Déchets et Economie circulaire et d'une animation territoriale : Plus de 2000 acteurs dans le réseau, 2500 participants au MOOC, 14 GT, etc.
- **Financement de 69 projets** depuis 2015 (5,08 M€ par la Région et 4,5 M€ par l'ADEME) pour 66 M€ d'investissements générés avec pour résultats :



- 46 déchèteries professionnelles
- 2 unités industrielles régionales (plâtre, mâchefers).
- 5 centres de tri des déchets issus de chantiers du BTP, dont un centre de SURTRI unique en France.
- Matériauthèques et réemploi (études et investissements), des équipements (tri/criblage, etc.)
- Diverses études et projets de développement...

# INERTWASTE : un levier d'amélioration de la politique publique

Interreg  
Europe



Co-funded by  
the European Union

INERTWASTE

## Projet interreg INERTWASTE

Valorisation des déchets inertes et/ou inorganiques issus des processus industriels et de la construction dans le but de prolonger la durée de vie de ces ressources, de réduire l'extraction des matières premières, de créer une symbiose industrielle et d'éviter les impacts environnementaux

- **6 partenaires** (dont Région Sud) dans 4 pays / 10 parties prenantes issues de la Région Sud
- Objectif : **améliorer les politiques** de gestion des déchets inertes et du BTP
- Échanges de **bonnes pratiques** (Région de Navarre et 2 collectivités du Danemark et de Slovénie...) sur le terrain
- Publication d'un **Guide des bonnes pratiques** en 5 langues
- Une **étude Benchmark des politiques publiques** en matière d'EC du BTP menées par 11 régions françaises.

### Une traduction concrète en Région Sud :

- Passage d'une logique d'échanges européens... à une amélioration opérationnelle
- Structuration d'un réseau régional des acteurs de la formation (inspirée de la démarche ZIRCULAR NAVARRA)
- Rédaction d'une nouvelle feuille de route 2026–2030

*INERTWASTE : Transformer des retours d'expérience en actions concrètes*



A télécharger sur :  
[www.interregeurope.eu/INERTWASTE](http://www.interregeurope.eu/INERTWASTE)



# Feuille de Route DECHETS de la CONSTRUCTION issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics Horizon 2026-2030



**Enjeu : passer d'une dynamique engagée à une structuration durable et homogène**

## Une feuille de route au cœur de la politique régionale

- Mise en œuvre opérationnelle de la planification régionale de prévention et de gestion des déchets (SRADDET)
- Pilotage par la Région : LOI AGECE confie aux régions la « **coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire (chef de file)** »
- Mobilisation des leviers régionaux :
  - ▼ Ingénierie au sein de l'ORD&EC (connaissance et pilotage)
  - ▼ Expertise reconnue à l'échelle nationale et européenne
  - ▼ Animation de réseaux d'acteurs
  - ▼ Dispositifs de financement



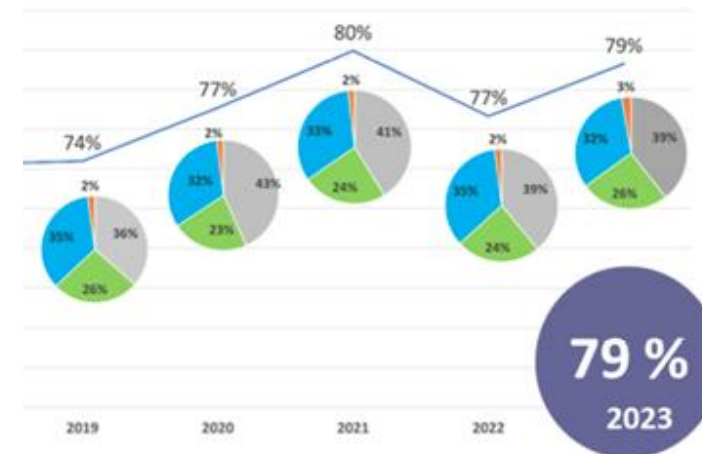
**Une action régionale qui coordonne, structure et accélère les dynamiques**



# Les 5 Axes de la Feuille de Route Régionale

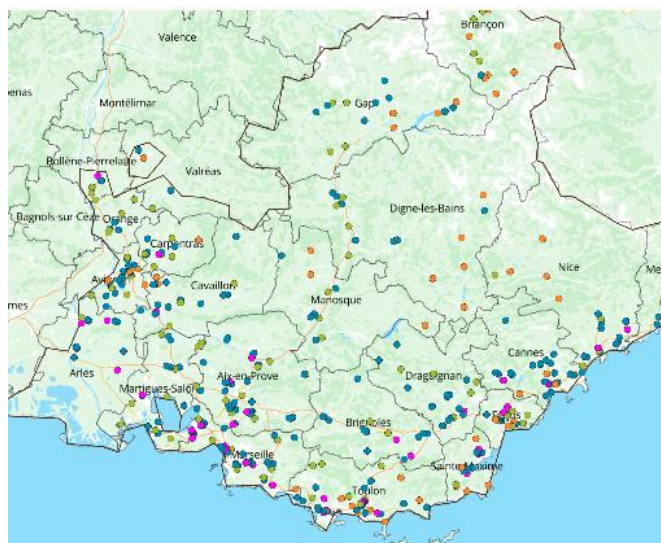
## AXE 1 - Piloter, observer et anticiper les flux et besoins territoriaux

- Renforcer le rôle de l'ORD&EC comme outil central d'aide à la décision, en intégrant les données de la filière REP PMCB
- Anticiper les besoins liés aux flux de production exceptionnels (Jeux Olympiques 2030, Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,...)
- Développer des études territoriales fines
- Mettre en place un suivi technique renforcé des projets financés



## AXE 2 - Consolider le maillage territorial

- Articuler le déploiement de la filière REP PMCB pour un équilibre entre les installations privées et les déchèteries publiques
- Assurer un soutien ciblé aux projets de maillage en zones sous dotées (Bassin alpin et azuréen), aux zones littorales et aux installations structurantes
- Accompagner les filières industrielles de massification (préparation, tri, nettoyage, reconditionnement)
- Veiller à la complémentarité des financements avec les éco-organismes de la REP PMCB et l'ADEME, et mobiliser des financements externes



# Les 5 Axes de la Feuille de Route Régionale

## AXE 3 - Accélérer la montée en compétence

- Pérenniser l'animation régionale (Groupes de Travail techniques et la Communauté d'acteurs de la plateforme régionale de l'économie circulaire « PRECI »).
- Poursuivre la sensibilisation et la montée en compétence des acteurs par la formation, la diffusion d'outils opérationnels
- Accompagner le déploiement d'un "Parcours régional de formation Economie circulaire & BTP" à destination des professionnels, avec les acteurs locaux de la formation (Action suivie INERTWASTE)
- Accompagner les démarches territoriales pour accélérer le réemploi et le changement global des pratiques

## AXE 4 - Structurer les filières de réemploi et de recyclage

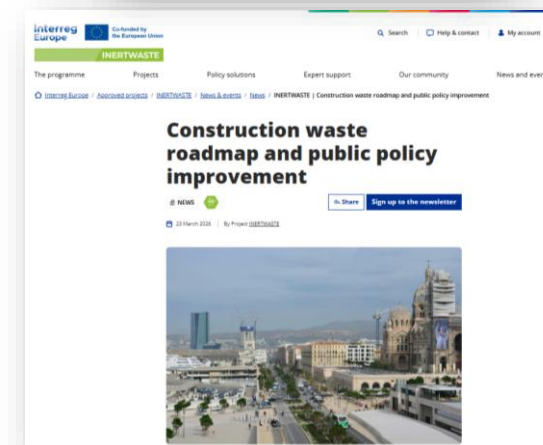
- Accompagner et Capitaliser : suivi des études et projets existants (gisements, équilibres économiques et dimensionnement des besoins)
- Consolider et structurer des filières locales de réemploi et de recyclage
- Structurer les filières par familles de matériaux : plâtre, bois, terres, menuiseries, céramiques, tuiles, etc.
- Favoriser l'émergence d'une plateforme numérique régionale pour le réemploi "offre/demande de matériaux"
- Prioriser les financements vers la structuration industrielle, les filières de réemploi, de tri et de valorisation matière



# Les 5 Axes de la Feuille de Route Régionale

## AXE 5 - Inscrire l'action régionale dans une dynamique nationale et européenne

- Poursuivre le rôle moteur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association Régions de France
- Poursuivre son implication active dans les coopérations européennes, notamment à travers le projet INTERREG INERTWASTE (2023-2027)
- Recherche de financements externes au profit de la Région, notamment des financements européens



## Positionnement régional ambitieux

**La Région Sud dispose aujourd'hui d'une avance nette, et reconnue au niveau national et européen**

L'efficacité de la politique BTP – Déchets & Économie circulaire repose sur trois piliers désormais consolidés :

- Une ingénierie régionale, et une expertise notamment avec l'ORD&EC
- Une connaissance unique des flux
- Un réseau d'acteurs structuré et engagé...qui grandit



L'enjeu 2026-2030 est clair : **passer d'une politique pionnière à une politique industrialisée et stabilisée**, capable d'anticiper les flux exceptionnels, de structurer les filières et de renforcer l'attractivité économique et environnementale du territoire.



**Avez-vous des  
questions ?**

---

## ECONOMIE CIRCULAIRE – DISPOSITIFS

Le SRADDET planifie les unités de traitement nécessaires afin d'assurer un maillage et une gestion efficiente des déchets dont font partie les déchets d'activités économiques sur le territoire régional.

Permettre le développement du réemploi et l'augmentation de la quantité des déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.

Permettre de faire émerger des solutions de réemploi, réutilisation ou de valorisation pour éviter au maximum les solutions d'incinération ou d'enfouissement.

Deux dispositifs sont mobilisés au sein du service économie circulaire et déchets :

- **La délégation du fonds Ademe** (Expérimentation menée entre 2025 et 2027)
- **Le cadre d'intervention régional dédié aux déchets d'activités économiques** qui sera mis en œuvre à partir du mois d'avril 2026

# Les 3 Volets de la Délégation du Fonds Economie Circulaire de l'ADEME

Réemploi, Réparation, Réutilisation	Réemploi des emballages et contenants	Valorisation DAE, Tri et Recyclage
<b>Activités favorisant l'offre et la demande pour la 2<sup>nd</sup>e vie des produits et la réduction des déchets</b>	<b>Activités permettant le réemploi des emballages et des contenants recyclables en fin de vie</b>	<b>Activités de tri, de préparation et de valorisation matière des Déchets d'Activités Economiques (DAE)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressourceries,</li> <li>• Recycleries,</li> <li>• Déchèteries 2<sup>ème</sup> génération,</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unités de lavage</li> <li>• Nouveaux processus de conditionnement et de distribution</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchèteries professionnelles,</li> <li>• Unités de tri/sur-tri/conditionnement,</li> <li>• Unités de préparation/production de Matières Première Recyclées (MPR),</li> <li>• Adaptation process incorporation MPR</li> <li>• ...</li> </ul>
Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat, construction, rénovation : 200 000 €</li> <li>• Autres opérations : 500 000 €</li> </ul>	Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité de lavage industrielle : 500 000 €</li> <li>• Autres opérations : 200 000 €</li> </ul>	Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchèteries professionnelles : 350 000 €</li> <li>• Centres de tri/sur-tri : 1 500 000 €</li> <li>• Unités de préparation/production de MPR : 500 000 €</li> </ul>



**Les entreprises, associations et collectivités de toutes tailles sont éligibles et peuvent être accompagnées dans l'écriture du dossier**

# Intensité maximum de l'aide

Etudes	Intensité maximum de l'aide				Plafond de l'assiette
	Activité économique			Activité non-économique	
	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Grande Entreprise		
Etude de diagnostic et de faisabilité de projet	80 %	70%	60%	80%	50 000 €
Eude d'accompagnement de projet					100 000 €

Investissements	Intensité maximum de l'aide				
	Activité économique			Activité non-économique	Bonus régionaux AFR
	Petite entreprise	Moyenne Entreprise	Grande Entreprise		
Travaux, matériel et équipements	60%	50%	40%	60%	Zone c : + 5 pts



# Parcours d'un porteur de projet

Prise de contact préalable obligatoire : demande à adresser à [planregionaldechets@maregionsud.fr](mailto:planregionaldechets@maregionsud.fr)

RDV avec l'équipe de la Région : présentation du projet, vérification de l'éligibilité, échange sur le processus d'instruction, transmission des pièces justificatives et du lien d'accès à la plateforme de dépôt

Dépôt du dossier de demande de financement sur le site de la REGION, et non sur le site de l'ADEME

Examen du dossier et décision par une commission d'attribution des aides ADEME + Région, puis vote du dossier en commission permanente Région

Suivi de la convention de financement, sur les plans technique, administratif et financier par la Région



*Le délai entre le dépôt d'un dossier et la décision d'attribution de l'aide est souvent supérieur à 6 mois.*

# Cadre d'Intervention Régional

Equipements	Taux	Plafond
Unité de traitement de matières recyclables et recyclées	80%	300 000 €
Centre de tri et de sur-tri	30%	500 000 €
Déchèteries publiques	50%	300 000 €
Déchèteries professionnelles	50%	150 000 €
Points de massification, de rupture de charge, quai de transfert	30%	100 000 €
Projet lié aux filières locales géosourcées et biosourcées	50%	300 000 €
Unités de traitement des matières dangereuses	50%	150 000 €

## Les régimes d'aides d'Etat

L'aide régionale est soumise au cadre réglementaire des régimes d'aide d'Etat. Le choix du régime d'aide dépendra du statut du bénéficiaire et de la nature du projet.

# Cadre d'Intervention Régional et Fonds Ademe

## Contacts et Liens

Référente BTP : Barbara Cholley – [bcholley@maregionsud.fr](mailto:bcholley@maregionsud.fr)

Référent Fonds Ademe – [anougaret@maregionsud.fr](mailto:anougaret@maregionsud.fr)

Référent Cadre d'intervention: [gdaude@maregionsud.fr](mailto:gdaude@maregionsud.fr)

Boite de réception pour toute sollicitation (pièces descriptives)

Plan Régional Déchets [planregionaldechets@maregionsud.fr](mailto:planregionaldechets@maregionsud.fr)

Un lien sera ultérieurement adressé en vue d'un dépôt d'une demande d'aide.



**Avez-vous des  
questions ?**

---



# Contexte réglementaire et enjeux régionaux

*Rencontre ORD&EC  
GT BTP n°14*

*Arthur de CAZENOVE  
Responsable de l'Unité Etudes et Projets  
Service Economie Circulaire et Déchets*



Le 2 avril 2026

Marseille



# Le contexte régional de la planification en matière de déchets et d'économie circulaire

# Le qui-fait-quoi de la planification Déchets et Economie circulaire

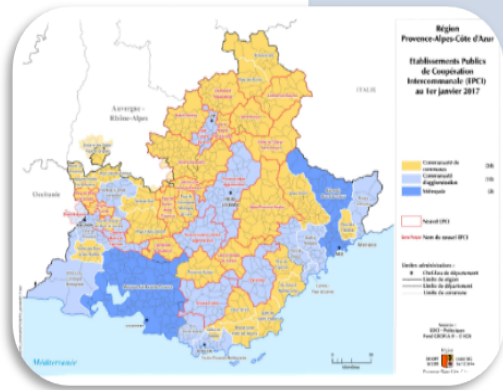
- ❑ **L'État définit le cadre national** : stratégie nationale et réglementation (lois, décrets, REP), objectifs nationaux de prévention, recyclage et valorisation, pilotage des politiques économiques associées (fiscalité, soutiens aux filières, économie circulaire)
  - ❑ Le préfet de Région arrête le SRADDET qui contient notamment la planification Déchets et E&EC et veille à la compatibilité des projets des acteurs publics et privés
  - ❑ Les services déconcentrés - en particulier les DREAL, sous l'autorité du préfet de région – assurent la mise en œuvre des politiques nationales de l'État dans les territoires et le contrôle de l'application des réglementations environnementales (ICPE). Relais opérationnels des décisions nationales garantissant une mise en œuvre locale cohérente.
- ❑ **Les Conseils régionaux pilotent et rédigent la planification régionale de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire (SRADDET)** : analyse des flux, anticipation des besoins en installations, coordination des acteurs publics/privés et de la cohérence territoriale, soutien des actions locales.
- ❑ **L'ADEME apporte son expertise technique et économique**. Animation des programmes nationaux de prévention (réduction des déchets, tri, recyclage) et soutien à l'innovation.

# PÉRIMÈTRE DE LA PLANIFICATION REGIONALE LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS DONT LES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

3,5 Mt  
en 2023  
16 %

les « déchets ménagers », dont le producteur initial est un ménage

- Prévention et gestion des déchets ménagers de la responsabilité des collectivités territoriales, dans le cadre du « service public de gestion des déchets » et du « service public de l'eau et de l'assainissement »



60 collectivités et  
syndicats  
compétents  
~5 M d'habitants

les « déchets d'activités économiques » (dont administrations), dont le producteur initial n'est pas un ménage.

- Prévention et gestion des déchets de la responsabilité de chaque établissement notamment via la contractualisation avec des prestataires de collecte et de traitement

19 Mt en  
2023  
84 %

~500 000  
établissements  
~2 M de salariés



La planification régionale concerne l'ensemble des déchets qu'ils soient dangereux, non dangereux, non inertes ou non dangereux inertes (art R-541-1-1 du CE)

Dans ce cadre, de manière générale, les déchets des activités économiques (dont les administrations) ne relèvent pas du service public de gestion des déchets. Cependant les collectivités peuvent faire bénéficier des établissements de ce service pour certains types de déchets appelés « assimilés » (filières de gestion semblables aux déchets des ménages) en fixant des limites de quantités pour la prise en charge de ces déchets assimilés. (source ADEME : a minima 22% des Ordures Ménagères et Assimilées et 17% des déchets de déchèteries sont issues des Acteurs économiques)

On parle alors de « déchets ménagers et assimilés » (DMA).

# EN 2023, LA RÉGION SE DISTINGUE TOUJOURS PAR UN NIVEAU ÉLEVÉ DE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS (16%) ET ÉCONOMIQUES (84%)

## La production et la valorisation des déchets en région (2023)

- ▼ **22,5 Mt** produits et collectés en région, dont :
  - **16,6 Mt** de tonnes de déchets inertes
  - **5,2 Mt** de déchets non dangereux non inertes
  - **0,7 Mt** de déchets dangereux
- ▼ Dont **3,5 Mt de déchets ménagers et assimilés** (60 collectivités compétentes)
- ▼ **75%** de ces déchets sont **orientés vers la valorisation matière**

## L'évolution de 2015 à 2023

- ▼ Production de déchets (22,5 Mt) stabilisé, et en baisse pour :
  - La production de **déchets non dangereux et non inertes** ► **-10 % par rapport à 2015** dont la production de déchets des ménages
  - La production de déchets dangereux ► **-0,3 % par rapport à 2015**
- ▼ En matière de recyclage et de valorisation matière, l'évolution est très favorable (+13 % par rapport à 2015)
- ▼ **Plus de 1 500 unités et installations de gestion de déchets** en région intégrant les espaces de réemploi et les points de reprise des distributeurs de matériaux de construction

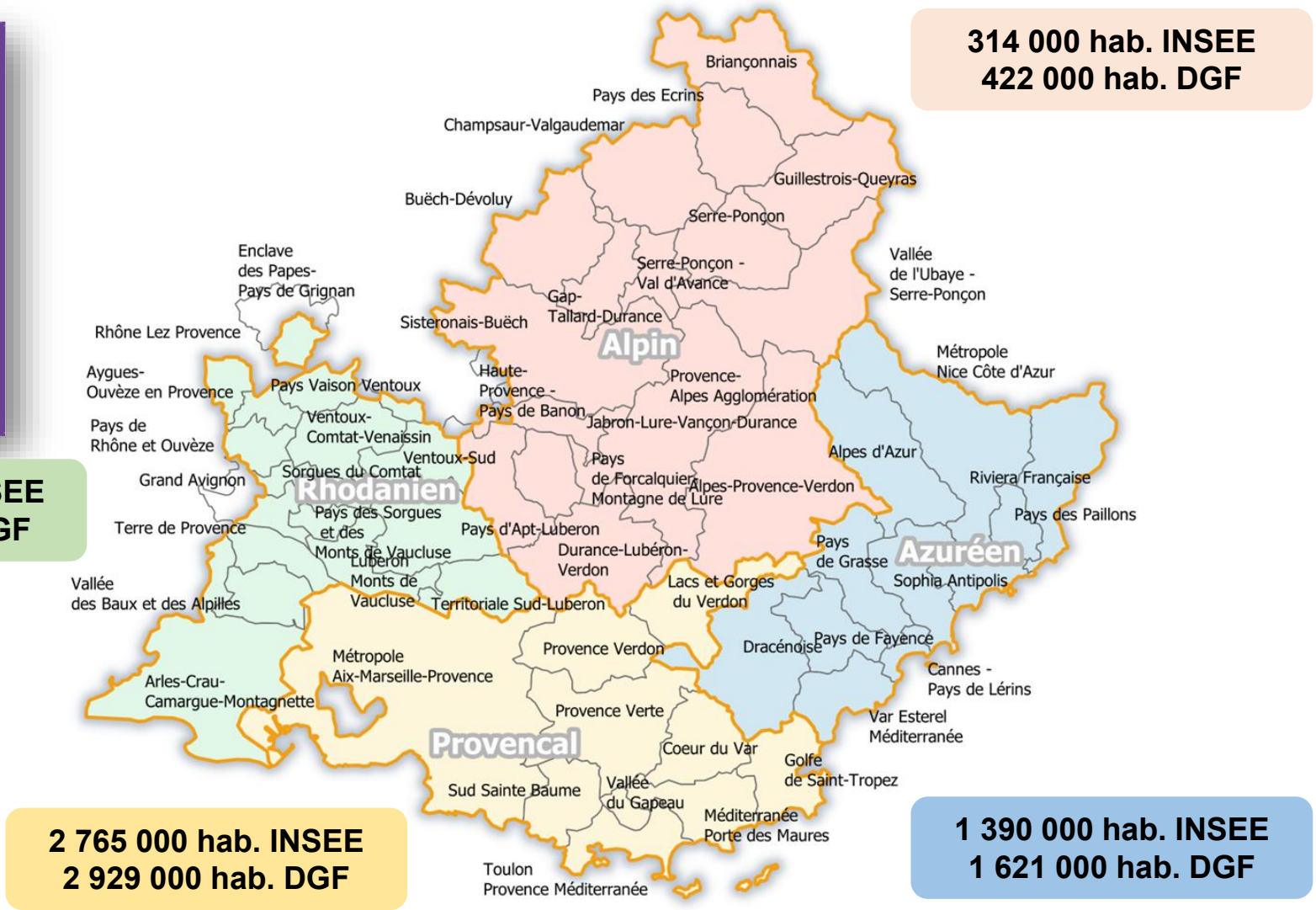
# PERIMETRE GEOGRAPHIQUE ET STRATÉGIES TERRITORIALES : 4 BASSINS DE VIE AVEC UN PRINCIPE D'AUTOSUFFISANCE ET DES LOGIQUES DE GESTION DE PROXIMITE

RÈGLES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

**PLANIFICATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

Ce chapitre constitue le prolongement de la fiche-régle N°1-DI-04/25 A. Élaborer des stratégies de prévention et de gestion des déchets (dangereux, non dangereux, non dangereux ou non dangereux inertes) en prévoyant les équipements afférents compatibles avec la planification régionale.

**736 000 hab. INSEE**  
**777 000 hab. DGF**



Le SRADDET fixe des objectifs et définit des besoins en équipements par bassin de vie.

Ces préconisations sont prescriptives pour les porteurs de projets privés/publics et les décisions administratives (ex : arrêté préfectoral ICPE)

# PLUS DE 5,2 MT DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES PRODUITS EN REGION



## 42 % SONT DIRECTEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### OBJECTIFS 2020 ET 2025 ATTEINTS

- ☑ **Réduction en masse de 9,4 % des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2023** par rapport à 2015, l'objectif régional pour 2025 est presque atteint
- ☑ **Valorisation en technique routière de 90 % des mâchefers** produits par les 5 unités de valorisation énergétique, un objectif atteint depuis 2019 qui permet d'éviter le stockage annuel en ISDND de plus de 150 000 t de déchets ultimes
- ☑ **Réduction des capacités de stockage (ISDND)** de 39 % en 2024 et de 50 % en 2025 par rapport à 2010 (1 999 584 t/an). objectifs atteints

### OBJECTIFS 2020 ET 2025 NON ATTEINTS

- ☹ **Valorisation de 53 % des déchets non dangereux non inertes en 2023 et 2024.** Les objectifs 2020 (55 %) et 2025 (65%) ne sont pas atteints. Il conviendrait de détourner des ISDND et des UVE **plus de 700 000 t/an de déchets** au profit de la valorisation.
- ☹ **Augmentation des quantités de déchets d'emballages ménagers (hors verre) triés** de + 51 000 t en 2023 pour + **120 000 t/an** attendu en 2025 par rapport à 2015.
- ☹ **Seulement 26 000 t de biodéchets alimentaires triés à la source et collectés en 2024** alors que la valeur à viser du SRADDET est de 208 000 t/an de biodéchets alimentaires. La généralisation du tri à la source des biodéchets alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

# PLUS DE 16 MT DE DÉCHETS INERTES PRODUITS EN REGION

**97 % SONT DIRECTEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES !**



## OBJECTIFS 2020 ET 2025 DU SRADDET ATTEINTS

- ✓ **Valorisation de plus de 79% des déchets issus de chantiers du BTP inertes et non inertes en 2023.**  
L'objectif régional fixé à 75 % est atteint depuis 2020.
- ✓ **Maintien des capacités annuelles des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de 2019 à 2031.** 2 338 810 t/an de capacités de stockage en 2023 pour 4 000 0000 t/an maximum fixée par le SRADDET.  
Il est observé une grande disparité des capacités disponibles et du maillage entre les bassins de vie.

## OBJECTIFS 2020 ET 2025 NON ATTEINTS

- ☹ **Captation supplémentaire d'environ de 2 500 000 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP en 2023 par rapport à 2015.** L'objectif régional est fixé à + 2 800 0000 t/an en 2025 par rapport à 2015.



# L'enjeu des capacités de traitement des déchets résiduels à court et moyen terme

# LES OBJECTIFS EUROPÉENS, NATIONAUX, RÉGIONAUX SONT GUIDÉS PAR DES ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



## LA PRIORITE N°1 EST LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS STOCKÉES AU PROFIT DE LA PRÉVENTION, DU RÉEMPLOI, DU RECYCLAGE

### DES LEVIERS D'ACTION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETAT

- ✓ Fixer des **objectifs réglementaires ambitieux** à décliner dans les régions
  - ☹ Valoriser/Recycler 65% de déchets non dangereux non inertes en 2025 (Loi TECV)
    - ➔ 53 % en 2024 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - ✓ **Réduire de 50% les quantités stockées** en 2025 (1 Mt/an) par rapport à 2010 (2 Mt/an) -> Des **capacités contrôlées** par les services de l'Etat en cohérence avec les besoins de la planification (SRADDET)
    - ➔ 1 Mt/an maximum depuis 2025 en région
- ✓ **Engager une fiscalité « dissuasive » pour décourager durablement le recours à l'enfouissement et favoriser les investissements dans le tri et la valorisation**
  - ✓ Une Taxe générale sur les activités polluantes en constante augmentation depuis 2020 sur le stockage
    - ➔ ->de 25 €/t en 2020 à 65 €/t en 2025 à 85 €/t en 2030

# LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS (HORS CSR)

Capacités administratives 2026 max selon AP en vigueur, et fin d'autorisation au 31/03/2026



Total des capacités administratives 2026 :  
1 433 400 t/an

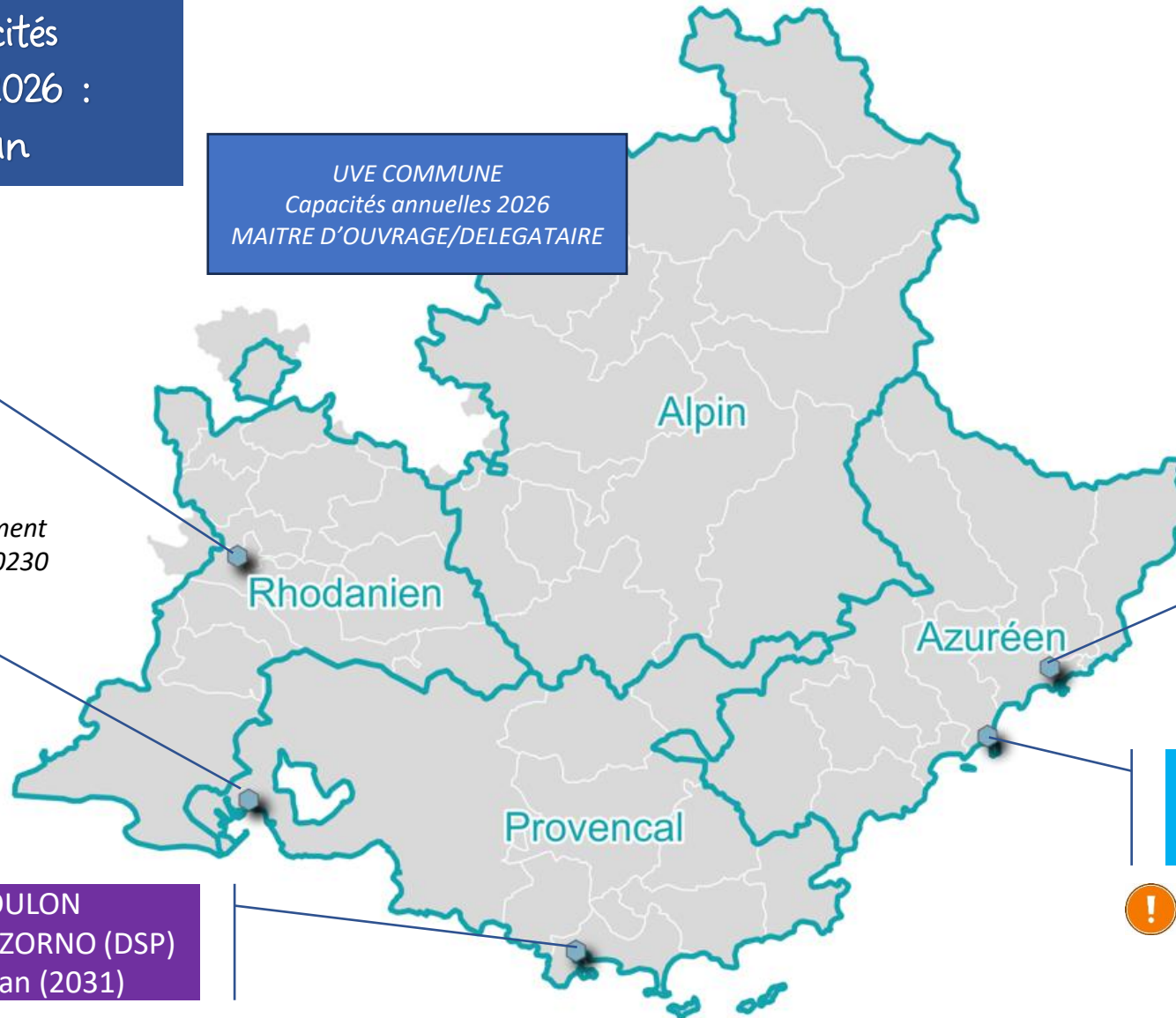
UVE COMMUNE  
Capacités annuelles 2026  
MAITRE D'OUVRAGE/DELEGATAIRE

UVE VEDENE  
SIDOMRA/SUEZ (DSP)  
225 400 t/an

! DSP en cours de renouvellement  
Travaux prévus de 2027 à 20230

UVE FOS-SUR-MER  
AMP/URBASER (DSP)  
383 000 t/an

UVE TOULON  
SITTOMAT/PIZZORNO (DSP)  
285 000 t/an (2031)



UVE NICE  
MNCA/VEOLIA (DSP)  
380 000 t/an

UVE ANTIBES  
UNIVALOM/VEOLIA (DSP)  
160 000 t/an

! Travaux prévus en 2027

# LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

## Capacités administratives 2026 max selon AP en vigueur, et fin d'autorisation au 31/03/2026



Total des capacités administratives 2026 :  
999 692 t/an  
(rappel 1 040 596 t en 2025)

ISDND COMMUNE  
Capacités annuelles 2026  
MAITRE D'OUVRAGE

ISDND d'ENTRAIGUES  
100 000 t/an (12/2033)  
SUEZ

ISDND de GINASSERVIS  
27 000 t/an (07/2039)  
SIVED NG

ISDND de MARTIGUES  
70 000 t/an (02/2034)  
AMP

ISDND de AIX-EN-PROVENCE  
100 000 + 23 000 t/an (07/2039)  
AMP

ISDND de SEPTEMES-LES-VALLONS  
100 000 + 23 000 t/an (10/2031)  
VEOLIA

ISDND des PENNES-MIRABEAU  
100 000 + 23 000 t/an (06/2030)  
SUEZ

ISDND EMBRUN  
6 100 t/an (12/2030)  
CCSP

ISDND de VENTAVON  
55 000 t + 5 000 t/an (12/2026)  
VEOLIA

ISDND de VALENTOLE  
41 500t + 15 092 t/an (12/2040)  
CSDU 04/PAPREC

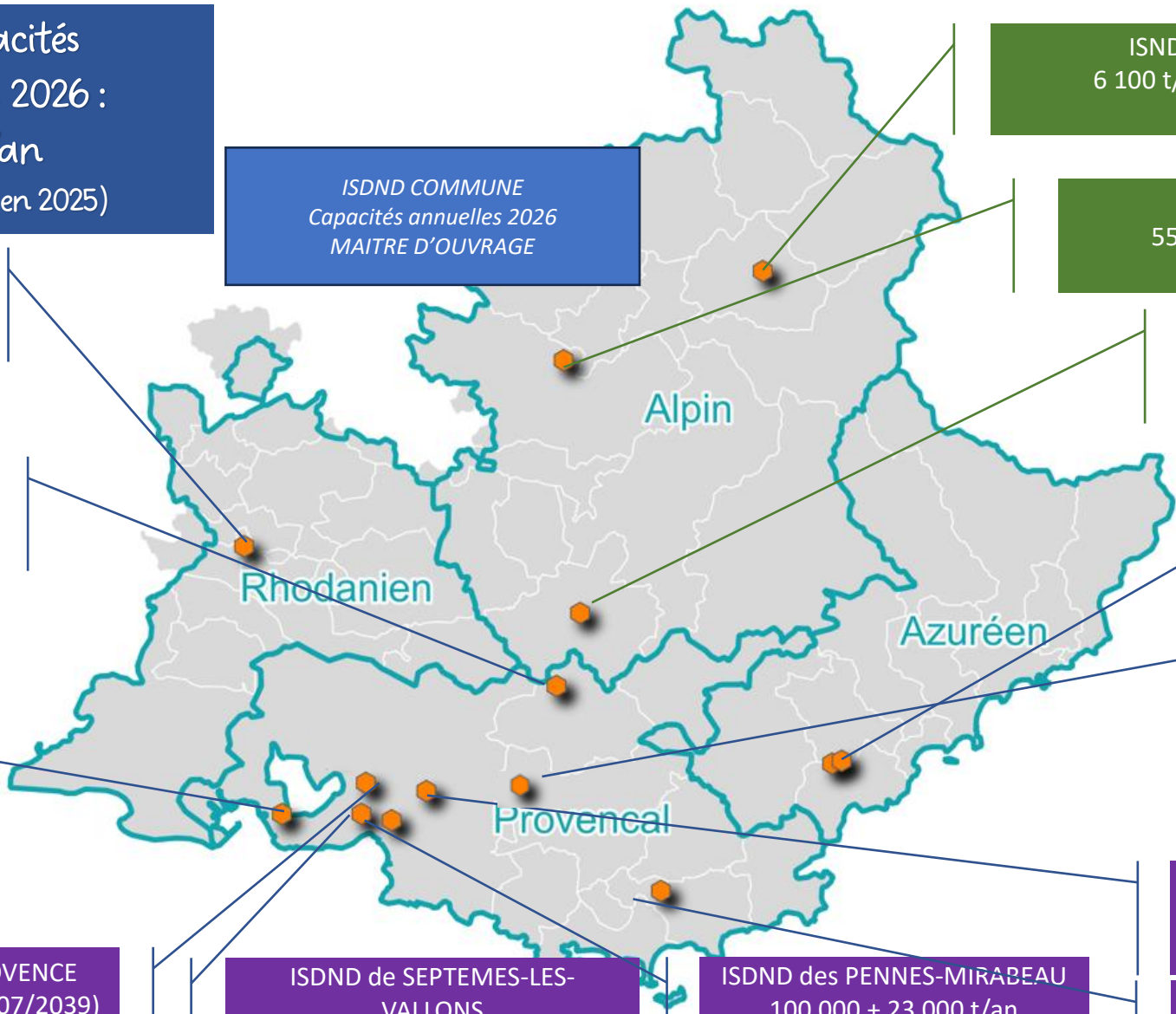
ISDND de BAGNOLS-EN-FORET,  
Vallon-des-pins  
70 000 t/an (12/2046)  
SPL VALLON DES PINS

ISDND de POURCIEUX  
65 000 t/an (03/2053)  
EUROVIA

! Lancement de l'exploitation attendues début 2026

ISDND de GARDANNE  
53 000 t/an (09/2028)  
SEMAG

ISDND de PIERREFEU-DU-VAR  
100 000 + 23 000 t/an (07/2037)  
PIZZORNNO

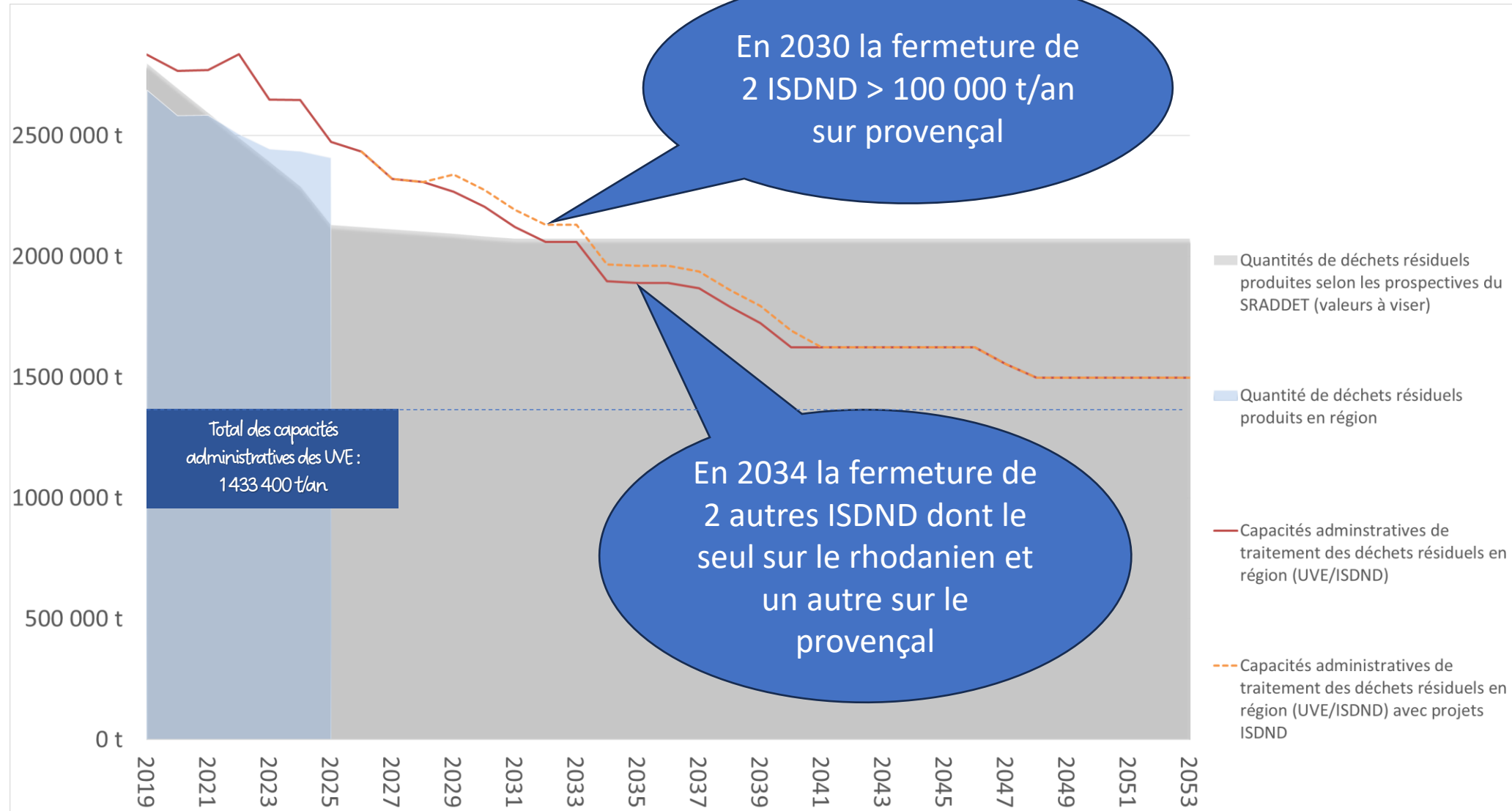


# Etat des lieux 2025 des déchets résiduels traités, des capacités de traitement régional des déchets résiduels



- ☹️ Les prospectives du SRADDET visaient un **maximum de 2 130 000 tonnes de déchets résiduels (non triés)** en 2025. **Plus de 300 000 tonnes resteraient donc à éviter** (réduction, recyclage (tri des emballages et biodéchets alimentaires)).
  
  - ☹️ **En 2025, une production de déchets résiduels (non triés) de 2 434 000 tonnes (ISDND/UE/CSR et EXPORTS) :**
    - 65 % collectés par les services publics de prévention et de gestion des déchets (DMA)** majoritairement incinérés (60 % en UVE)
  
    - 35 % collectés hors services publics (DAE)** majoritairement stockés (65 % en ISDND)
  
  - ☹️ **une balance des exports/imports restant défavorable** : + 130 000 tonnes (UE de Monaco, ISDND de la Drôme, d'Ardèche et du Gard et CSR), soit 5,6 % des déchets résiduels produits.
  
  - une réduction de 19 % de la production de déchets résiduels en 2025 par rapport à 2015**
- De nombreux ISDND ont des durées d'exploitation courtes, potentiellement réduites par les augmentations de capacités accordées depuis 2024, **4 ISDND sur 13 ont une durée d'exploitation arrivant à échéance avant 2031.**

# Des capacités de gestion des déchets résiduels (ISDND et UVE) en tension dès 2030





# Merci

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de la Région

27 place Jules Guesde

13481 Marseille

[contact@alloreregionsud.fr](mailto:contact@alloreregionsud.fr)

04 91 57 50 57



**Avez-vous des  
questions ?**

---



10h45 - 11h00

**Pause**





11h00 - 12h00

SEQUENCE 2

**Retours d'expérience de  
donneurs d'ordre du territoire  
sur des stratégies ambitieuses  
d'économie circulaire**



**SPLA-IN**

AIX MARSEILLE PROVENCE

# **Stratégie de réemploi des matériaux déposés dans le cadre de chantiers de réhabilitation d'immeubles dans le centre- ville de Marseille**

Opérations de requalification de l'habitat ancien dégradé portées par la  
SPLA-IN Aix Marseille Provence

Avril 2026

# Le cadre d'intervention et les sites de projet de la SPLA-IN AMP

## L'intervention de la SPLA-IN AMP s'inscrit dans le cadre :

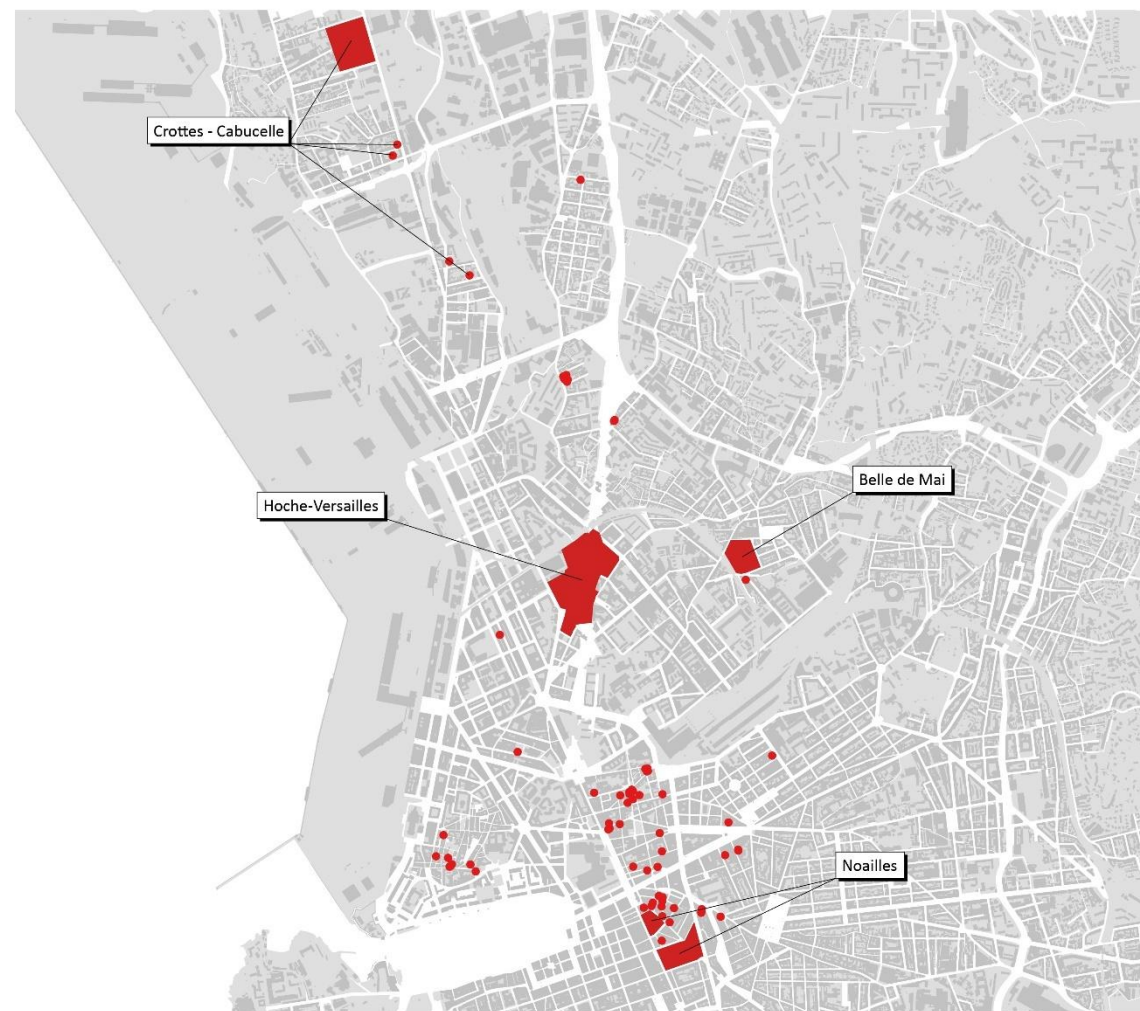
- Du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Marseille
- Des NPNRU du Grand centre-ville de Marseille et de la Cabucelle - les Crottes
- De la stratégie métropolitaine de lutte contre l'habitat indigne.

## La SPLA-IN AMP intervient pour le compte de 3 actionnaires :

- La Métropole Aix-Marseille Provence.
- La Ville de Marseille.
- L'Etat, au travers de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM).

## Son périmètre d'intervention est centré autour :

- De 4 îlots prioritaires et d'un îlot multisite dans le centre-ville.
- D'une intervention multisite dans le secteur la Cabucelle – les Crottes.



■ Secteurs de recyclage de l'habitat ancien dégradé  
● Immeubles en recyclage de l'habitat ancien dégradé

0 1000m 2000m



# La « feuille de route » de la SPLA-IN AMP

## Recyclage de l'habitat ancien dégradé

### Îlots prioritaires

Recyclage de **116** immeubles/adresses

### Multisites

Recyclage de **66** immeubles/adresses

### Crottes - Cabucelle

Recyclage de **112** logements

### Des objectifs de :

**Cessions à des bailleurs sociaux** pour la production de logements locatifs sociaux

**Cessions à l'Association Foncière Logement (AFL)** pour la production de logements locatifs à destination des salariés

**Cessions pour la production de produits innovants** (accession sociale de type BRS, habitat participatif, ...)

## Aménagement des espaces publics de proximité

### Noailles :

12 000 m<sup>2</sup> de voiries.

3 espaces publics de proximité pour 3 500 m<sup>2</sup>

### Belle de Mai :

14 000 m<sup>2</sup> de voiries.

2 espaces publics de proximité pour 400 m<sup>2</sup>

# L'économie circulaire dans les opérations de recyclage de l'habitat ancien dégradé

## L'approche de la SPLA-IN AMP concernant l'économie circulaire :

- Faire systématiquement réaliser un plan de gestion des matériaux en présence dans un immeuble à réhabiliter, en priorisant systématiquement leur maintien, leur réemploi puis leur réutilisation ou leur recyclage (objectif global de valorisation de 90%, des matériaux déposés).

## Le réemploi et la réutilisation, un enjeu fort pour la SPLA-IN AMP :

- **Environnemental** : Réduction du volume de déchet produit, réduction des besoins en matériaux neufs.
- **Patrimonial et architectural** : Valorisation des matériaux constitutifs des immeubles anciens du centre-ville marseillais, propriétés bioclimatiques de ces matériaux, qualités d'usage.
- **Social** : Développement d'une filière économique et insertion.

## Des moyens pour définir une stratégie :

- Une mission d'accompagnement par un groupement d'AMO réemploi (Bellastock, atelier Aino, Skov, GINGER DELEO) depuis novembre 2023 pour aider à la définition de la stratégie.
- Une analyse menée sur les premières opérations de la SPLA-IN AMP :
  - Des diagnostics ressources permettant d'identifier des filières de matériaux à fort potentiel de réemploi.
  - Une cartographie des acteurs du territoire capables d'agir sur la chaîne du réemploi (dépose, préparation, stockage, repose).
  - Un accompagnement des équipes de MOE de la SPLA-IN AMP.
  - Un travail plus général sur l'organisation des marchés permettant la bonne mise en œuvre des objectifs de réemploi de matériaux.



# Les flux de matériaux identifiés et les exemples de premières réalisations

## Gisements en présence sur 25 immeubles :



### **Tuiles :**

- Environ 1 250m<sup>2</sup> à faire déposer



### **Mallons :**

- Environ 900m<sup>2</sup> à faire déposer

### **Tomettes et carreaux :**

- Environ 2000m<sup>2</sup> à faire déposer



### **Paires de volets persiennes :**

- Environ 150 paires à faire déposer

### **Unités de portes intérieures :**

- Environ 75 unités à faire déposer

## Remarques

- Ces objectifs sont ceux affichés dans les marchés de travaux. Des taux de chute élevés sont parfois anticipés.
- L'atteinte des objectifs sera à évaluer au gré de l'avancement des chantiers.
- Les quantités de matériaux envisagés en dépose sont très variables d'un immeuble à un autre, selon les gisements en présence, les états de dégradation, les altérations liées aux rénovations et aux opérations de mises en sécurité préalables...
- Les matériaux non réemployés sont orientés vers des filières de recyclage. Des indications de filières sont inscrites dans les DPEMD, les diagnostics ressources...

# Les flux de matériaux identifiés et les exemples de premières réalisations

## Mallons de couvert

Réutilisation de mallons de couvert en terre cuite pour une façade ajourée



## Tuiles canal

Réintégration de tuiles de réemploi sur une couverture neuve



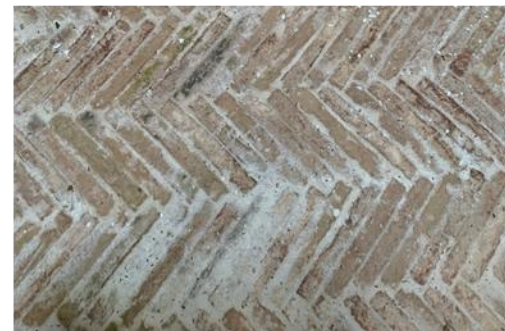
## Tomettes

Préparation au réemploi de tomottes en terre cuite



## Briques pleines en terre cuite

Réutilisation de briques pleines de cloisons en calade pour une cour



## Moellons de pierre

Réutilisation de moellons de pierres pour la création d'un muret paysager (soutenant un bac de plantation)



*Illustrations issues des chantiers aux 34, 36, 38 et 40 rue Jean Roque (13006) et au 50/52 rue de la Joliette (13002), MOE Archigem (architecte mandataire), entreprises GIRARD et OVATIS*

# Les freins rencontrés pour massifier le réemploi et les actions proposées pour les lever

## Les freins rencontrés :

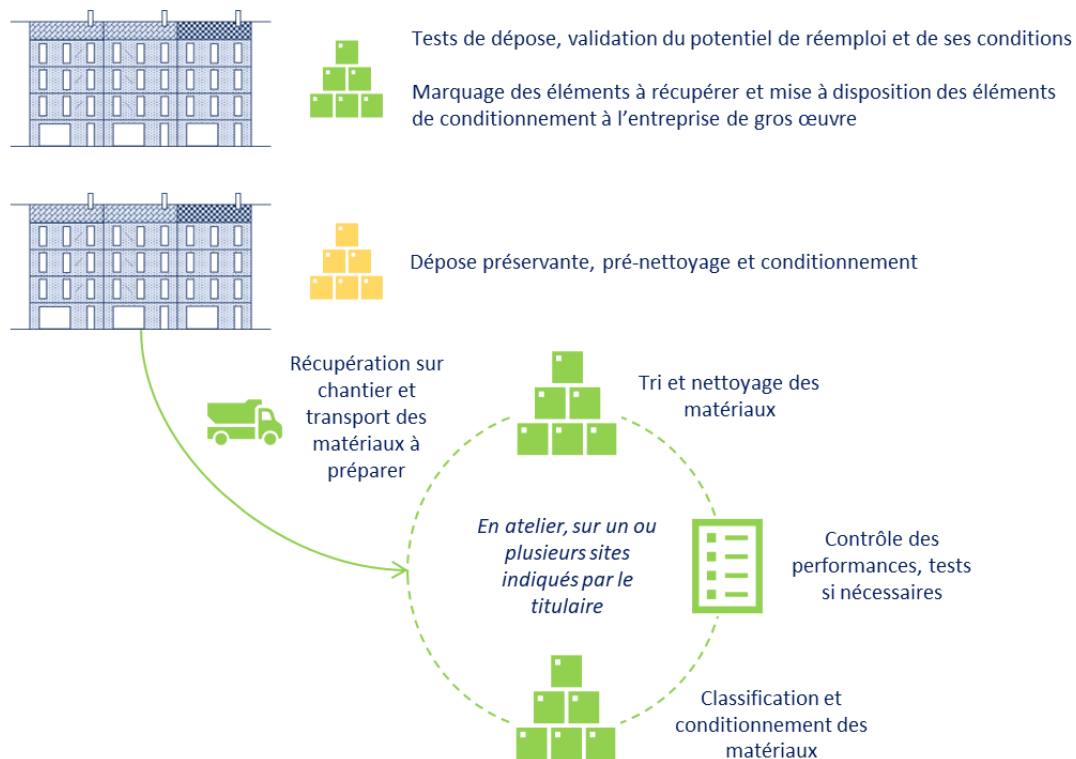
- Des stockages épars, des difficultés à contrôler le stock (aussi bien quantitativement que qualitativement).
- Un manque de synergie entre projets.
- Un manque de sériage des matériaux déposés.
- Une responsabilité difficilement attribuable pour la gestion intermédiaire des matériaux déposés et non déposés sur site.

## Des moyens pour améliorer la mise en œuvre :

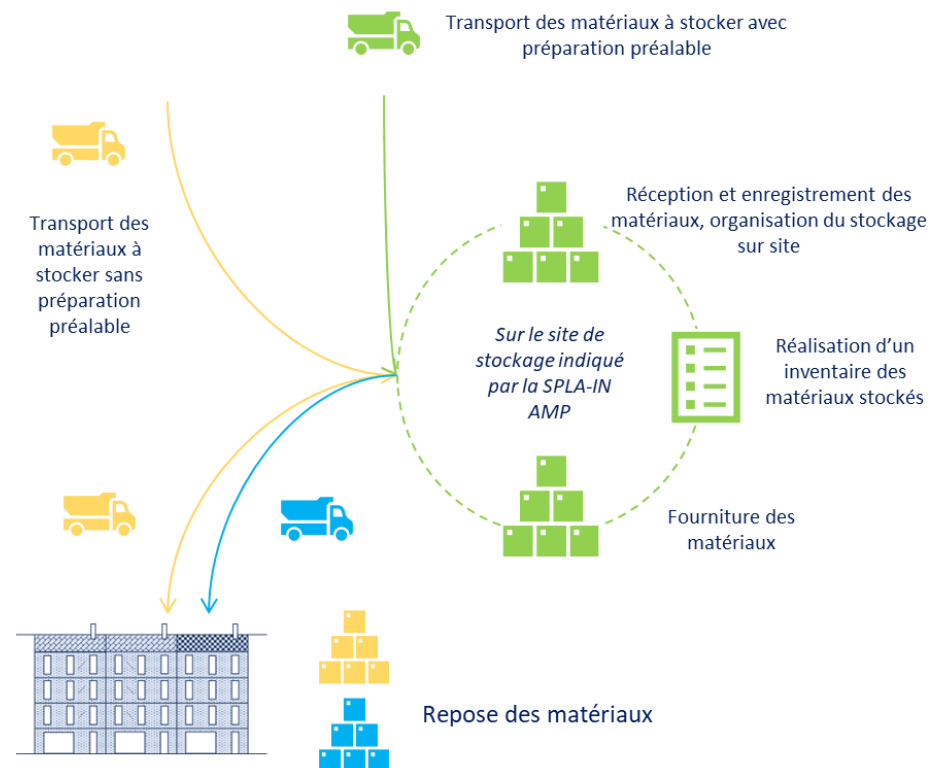
- **Recourir à un site de stockage unique** pour :
  - Assurer l'inventaire précis de l'ensemble des matériaux déposés et dédiés au réemploi et garantir leur préservation en amont de la repose (notamment pour les matériaux déposés « ex situ »).
  - Faciliter les synergies entre les différents projets de la SPLA-IN AMP et leurs calendriers au long cours en établissant une « ressourcerie » d'éléments sériés, prêts au réemploi.
- **Encadrer la gestion des étapes intermédiaires** pour :
  - Conserver la qualité juridique de « produit » pour les matériaux déposés (et ne pas en faire devenir des déchets, marquer l'intention de réemploi par le stockage des matériaux à défaut de pouvoir les remettre en œuvre immédiatement).
  - Contrôler la qualité des matériaux à réemployer, garantissant ainsi la faisabilité de leur réemploi futur.
  - Etablir une traçabilité stricte entre les différentes étapes préalables au réemploi des matériaux.
  - Etablir un lien fort entre le protocole de contrôle à la requalification et de contrôle au stockage des matériaux déposés dans le cadre des chantiers menés par la SPLA-IN AMP en prévision de leur réemploi.

# Le schéma organisationnel proposé pour favoriser le réemploi des matériaux déposés dans le cadre des chantiers

## Temps 1 : Dépose et contrôle des matériaux

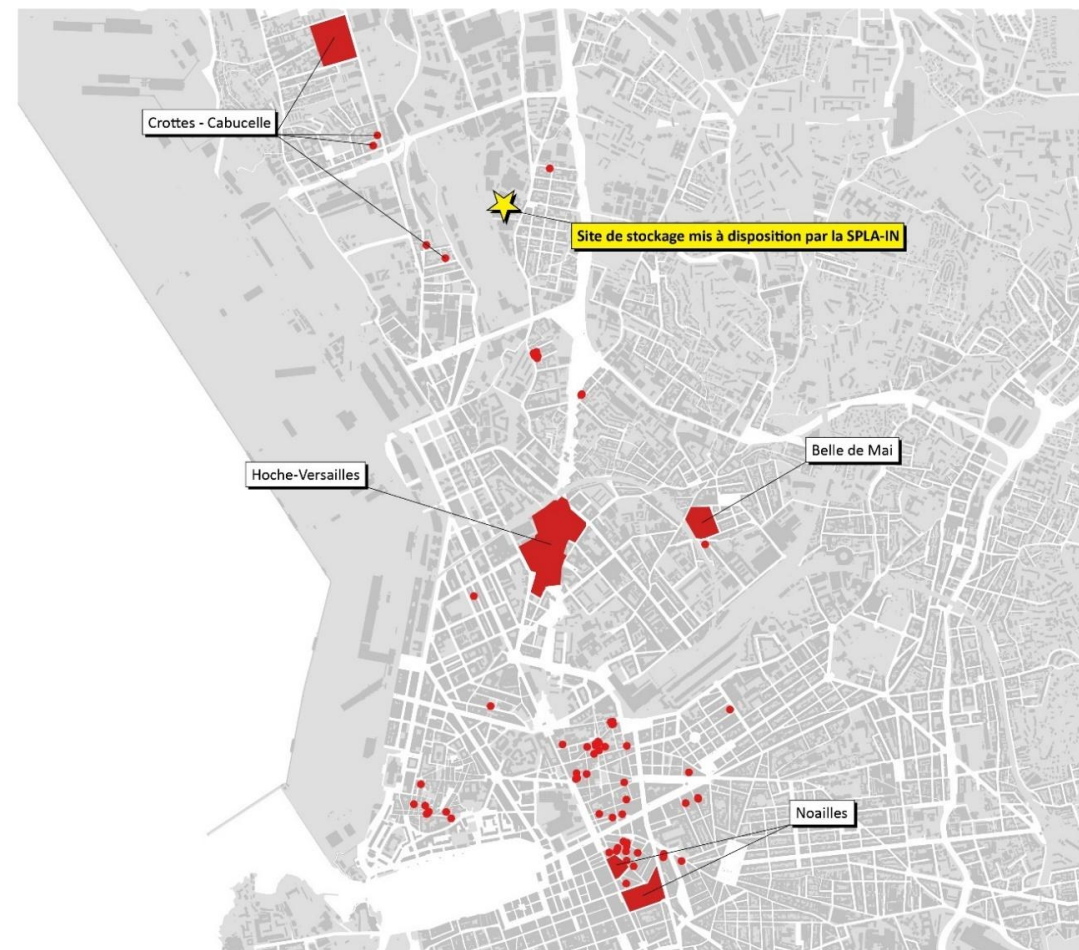
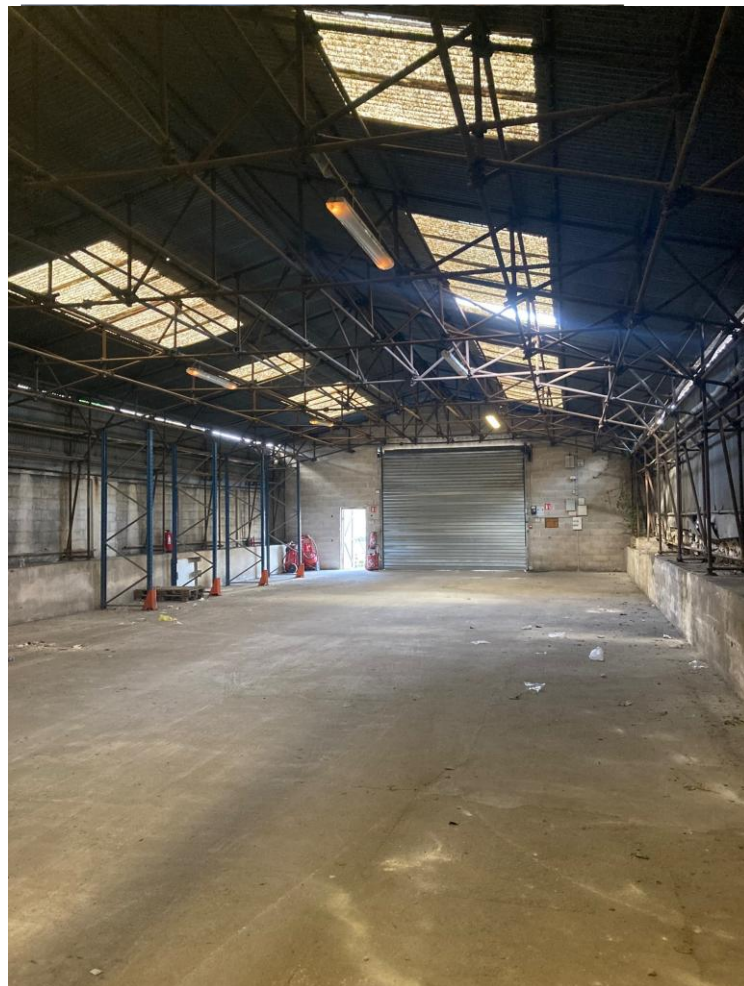


## Temps 2 : Inventaire, gestion des flux de matériaux déposés et repose



■ Responsabilité des entreprises de gros œuvre
 ■ Responsabilité des entreprises de second œuvre
 ■ Responsabilité d'une entreprise tierce, désignée au travers d'un accord-cadre dédié

# Un site de stockage mutualisé pour les opérations de la SPLA-IN AMP



- Secteurs de recyclage de l'habitat ancien dégradé
- Immeubles en recyclage de l'habitat ancien dégradé



# MERCI

---



**Avez-vous des  
questions ?**

---

# Présentation de la stratégie d'évacuation des MATEX à Marseille St Charles

## Le projet des phases 1 & 2 Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

2 avril 2026

FINANCEMENT :



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

# 01 Le projet des phases 1 & 2 de la LNPCA

# Le projet des phases 1 & 2 en 2035

UN RÉSEAU FERROVIAIRE PLUS PERFORMANT ET UNE OFFRE DE TRAINS PLUS COMPÉTITIVE



22 opérations incluant



**9 gares multimodales**  
nouvelles ou réaménagées



**8 km de tunnel** sous Marseille



Une meilleure desserte, et une  
intermodalité performante



+ **66% de trains** par jour



+ **23 millions de passagers** par an



**62% de nouveaux usagers** de la  
route vers le train



**260 km de signalisation** au standard  
européen

# Les acteurs du projet LNPCA

## Les financeurs



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Les Maîtres d'ouvrage, en charge des études et des travaux

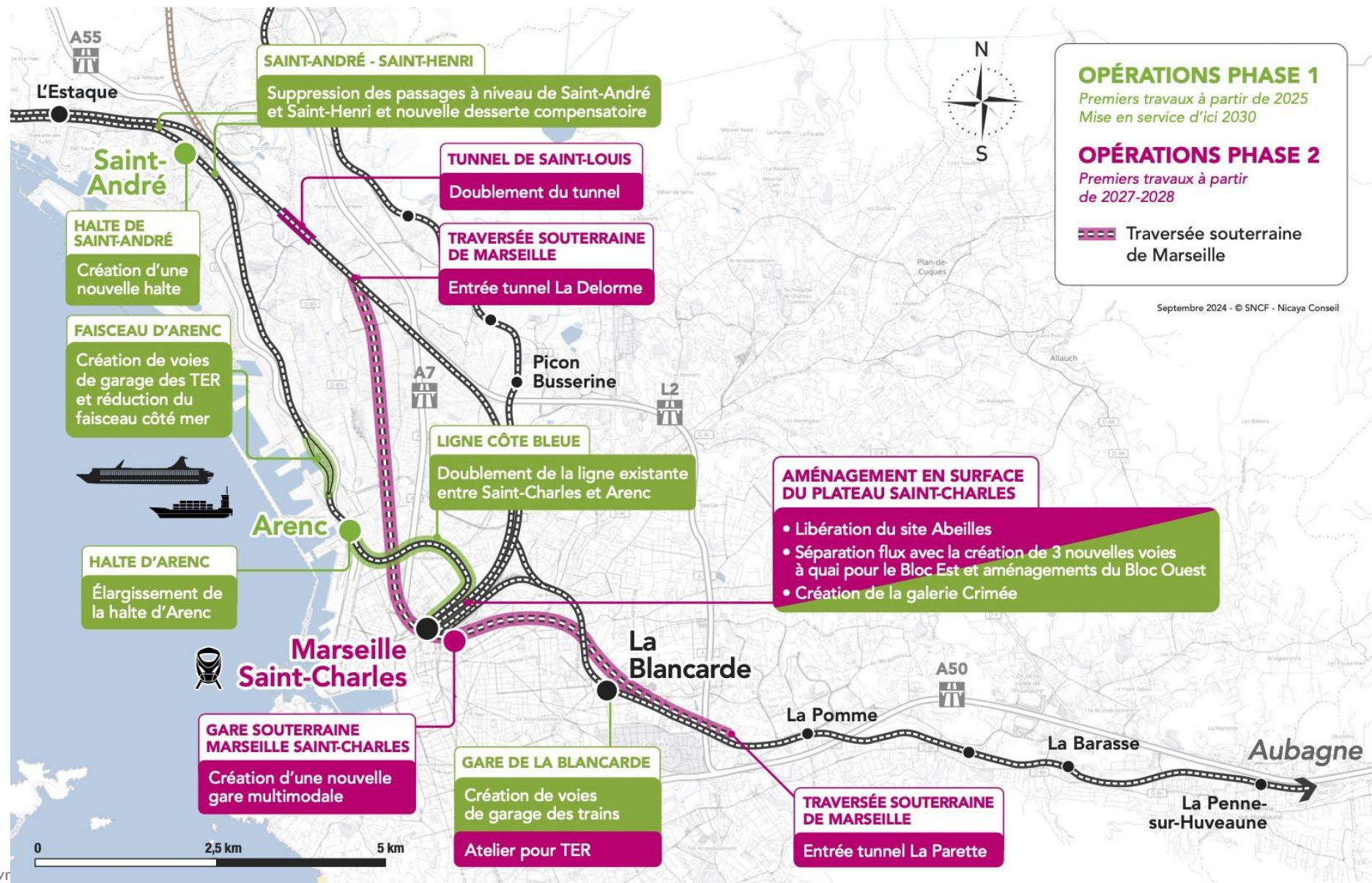


Gares de voyageurs et  
éléments associés

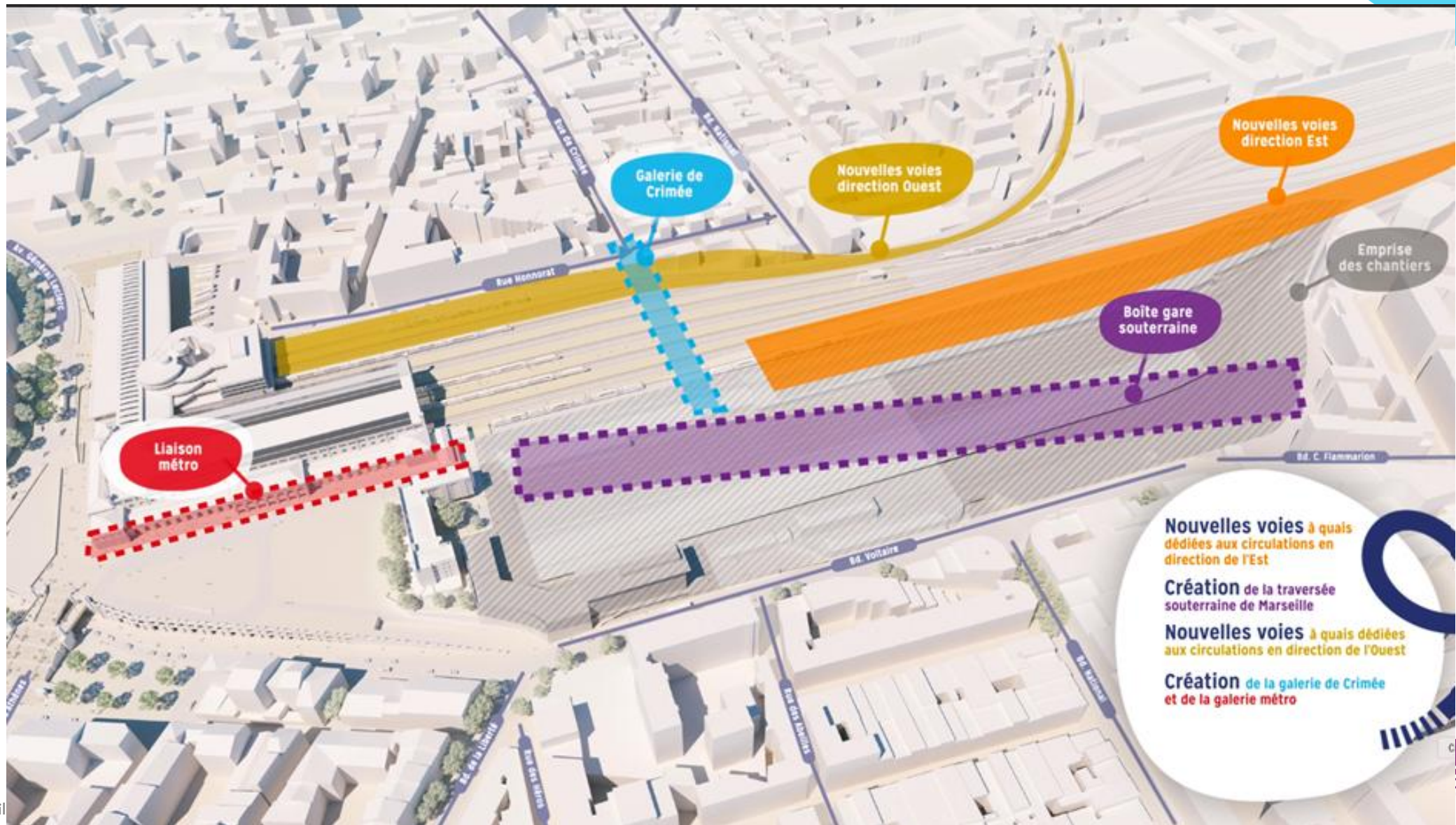


Infrastructures et  
installations ferroviaires du  
réseau ferré national

# Les principales opérations à Marseille



# Restructuration et réaménagement du plateau de la gare Saint-Charles



# La réalisation du tunnel de 8 km sous Marseille (phase 2)

## 2 APPROCHES COMPLÉMENTAIRES POUR UN CREUSEMENT EN SÉCURITÉ

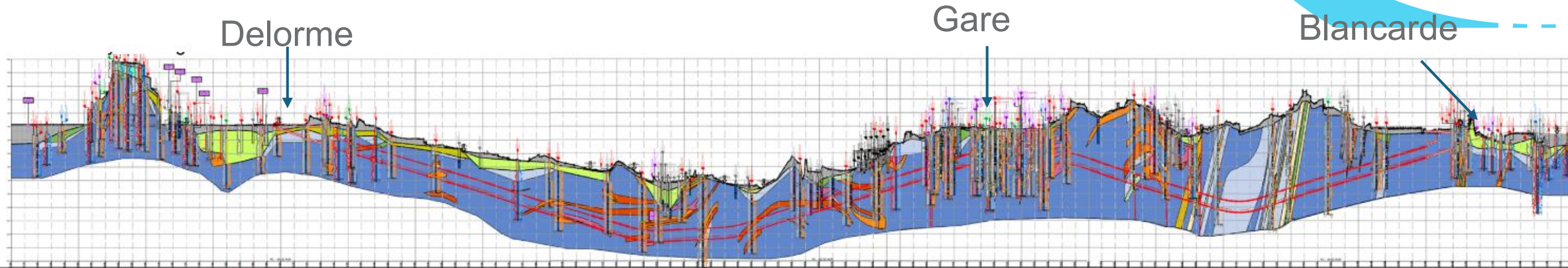
- ◇ Actuellement en cours d'études AVP
- ◇ Sur la TSM
  - MOA SNCF Réseau
  - MOEE setec
- ◇ Sur la gare souterraine
  - MOA SNCF Gares&Connexions
  - MOA SNCF Réseau

# La réalisation du tunnel de 8 km sous Marseille (phase 2)

## 2 APPROCHES COMPLÉMENTAIRES POUR UN CREUSEMENT EN SÉCURITÉ

- ◆ Dimension de la boîte gare souterraine : 450 m x 46 m x 25 m, avec les entonnements  
⇒ **V ~ 800 000 m<sup>3</sup>** en place
- ◆ Au total : environ **2 000 000 m<sup>3</sup>** (avec les tunnels, ouvrages annexes, tranchées ouvertes et couvertes)
- ◆ DUP (oct 2022) : **engagement d'évacuer 90% des MATEX depuis St Charles par le FER**
- ◆ **350 sondages géotechniques** pour connaître précisément la nature et la qualité des sous-sols – campagne complémentaire à venir

# Classification des lithologies suivant les caractéristiques physico-chimiques



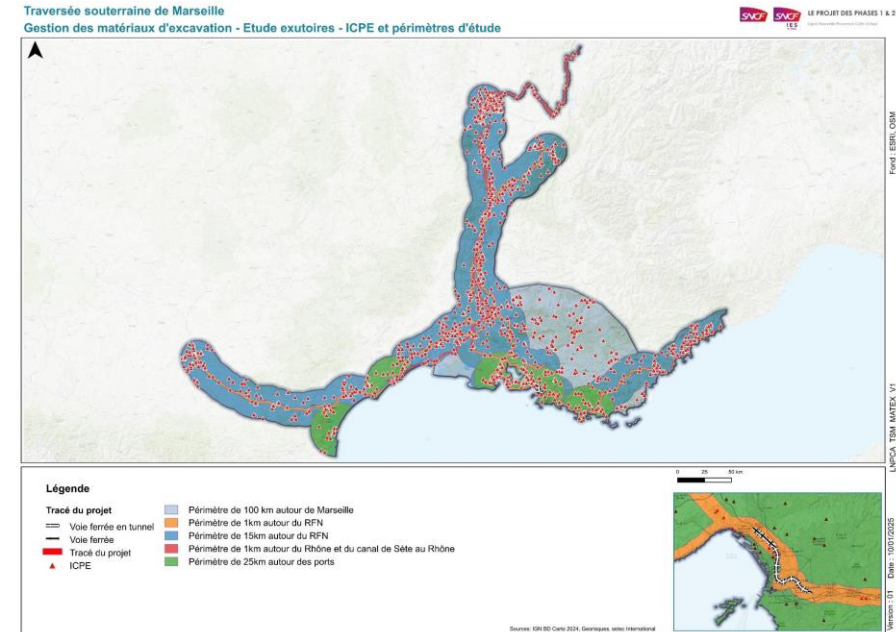
	Section air libre	Secteur Saint-Louis	Section air libre	Secteur Delorme	Secteur MSC	Secteur Parette	
Répartition statistique des faciès		<ul style="list-style-type: none"> <li>S11.1 : 4,6 %</li> <li>S11.2 : 1,1 %</li> <li>S12.1 : 9,2 %</li> <li>S12.2 : 1,1 %</li> <li>S14.1 : 41,6 %</li> <li>S14.2 : 16,6 %</li> <li>S14.3 : 8,0 %</li> <li>S15.1 : 8,7 %</li> <li>S15.2 : 0,9 %</li> <li>S15.3 : 7,1 %</li> </ul> <p>Faciès Stampien dominant : S14.1 – Marnes sableuses et gréseuses S14.2 – Marnes franches</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>S11.1 : 6,0 %</li> <li>S11.2 : 9,2 %</li> <li>S12.1 : 17,4 %</li> <li>S12.2 : 2,3 %</li> <li>S14.1 : 36,2 %</li> <li>S14.2 : 6,3 %</li> <li>S14.3 : 6,1 %</li> <li>S15.1 : 4,3 %</li> <li>S15.2 : 2,4 %</li> <li>S15.3 : 9,7 %</li> </ul> <p>Faciès Stampien dominant : S14.1 – Marnes sableuses et gréseuses S12.1 : Grès siliceux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S11.1 : 1,9 %</li> <li>S11.2 : 5,5 %</li> <li>S12.1 : 9,1 %</li> <li>S12.2 : 1,2 %</li> <li>S14.1 : 46,4 %</li> <li>S14.2 : 2,3 %</li> <li>S14.3 : 5,2 %</li> <li>S15.1 : 13,4 %</li> <li>S15.2 : 4,0 %</li> <li>S15.3 : 11,1 %</li> </ul> <p>Faciès Stampien dominants : S14.1 – Marnes sablo-gréseuses S15.1 – Sables grisâtres etou indurés</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>S11.1 : 6,2 %</li> <li>S11.2 : 8,8 %</li> <li>S12.1 : 11,3 %</li> <li>S12.2 : 1,5 %</li> <li>S14.1 : 46,8 %</li> <li>S14.2 : 8,3 %</li> <li>S14.3 : 2,8 %</li> <li>S15.1 : 8,0 %</li> <li>S15.2 : 1,2 %</li> <li>S15.3 : 5,2 %</li> </ul> <p>Faciès Stampien dominant : S14.1 – Marnes sablo-gréseuses S12.1 : Grès siliceux</p>
Répartition Classes environnementales		<p><b>Terrains superficiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 35 %</li> <li>ISDI+ : 25 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 35 %</li> <li>ISDD : 5 %</li> </ul> <p><b>Terrains profonds :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 75 %</li> <li>ISDI+ : 15 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 10 %</li> <li>ISDD : 0 %</li> </ul>		<p><b>Terrains superficiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 15 %</li> <li>ISDI+ : 15 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 65 %</li> <li>ISDD : 5 %</li> </ul> <p><b>Bitube profond :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 60 %</li> <li>ISDI+ : 30 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 5 %</li> <li>ISDD : 0 %</li> </ul> <p><b>Terrains profonds :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 80 %</li> <li>ISDI+ : 15 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 5 %</li> <li>ISDD : 0 %</li> </ul>	<p><b>Terrains superficiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 10 %</li> <li>ISDI+ : 5 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 80 %</li> <li>ISDD : 5 %</li> </ul> <p><b>Terrains profonds :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 60 %</li> <li>ISDI+ : 10 %</li> <li>TN+ : 5 %</li> <li>ISDND : 5 %</li> <li>ISDD : 0 %</li> </ul>		<p><b>Terrains superficiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 15 %</li> <li>ISDI+ : 15 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 65 %</li> <li>ISDD : 5 %</li> </ul> <p><b>Terrains profonds :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ISDI : 85 %</li> <li>ISDI+ : 10 %</li> <li>TN+ : 0%</li> <li>ISDND : 5 %</li> <li>ISDD : 0 %</li> </ul>
Répartition définitive 9 classes		<ul style="list-style-type: none"> <li>C11 inerte : 7 %</li> <li>C11 non inerte : 2 %</li> <li>C12 aménagement extérieur : 60 %</li> <li>C12 infrastructures linéaires : 13 %</li> <li>C13a inerte : 6 %</li> <li>C13a ISDI+ : 1 %</li> <li>C13a TN+ : 0 %</li> <li>C13b non inerte non dangereux : 11 %</li> <li>C13b dangereux : 0 %</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>C11 inerte : 10 %</li> <li>C11 non inerte : 2 %</li> <li>C12 aménagement extérieur : 58 %</li> <li>C12 infrastructures linéaires : 11 %</li> <li>C13a inerte : 11 %</li> <li>C13a ISDI+ : 2 %</li> <li>C13a TN+ : 0 %</li> <li>C13b non inerte non dangereux : 7 %</li> <li>C13b dangereux : 0 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C11 inerte : 8 %</li> <li>C11 non inerte : 1 %</li> <li>C12 aménagement extérieur : 49 %</li> <li>C12 infrastructures linéaires : 10 %</li> <li>C13a inerte : 10 %</li> <li>C13a ISDI+ : 1 %</li> <li>C13a TN+ : 1 %</li> <li>C13b non inerte non dangereux : 20 %</li> <li>C13b dangereux : 1 %</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>C11 inerte : 7 %</li> <li>C11 non inerte : 1 %</li> <li>C12 aménagement extérieur : 65 %</li> <li>C12 infrastructures linéaires : 8 %</li> <li>C13a inerte : 7 %</li> <li>C13a ISDI+ : 1 %</li> <li>C13a TN+ : 0 %</li> <li>C13b non inerte non dangereux : 10 %</li> <li>C13b dangereux : 0 %</li> </ul>

➤ Elaboration d'un plan de gestion

# Enjeux de la TSM : matériaux d'excavation

2 MILLIONS DE M3 DE MATÉRIAUX À ÉVACUER

- Engagement DUP : **90%** des matériaux de la gare St Charles et un « maximum » de matériaux des 2 tunnels à évacuer par le fer : optimum technico-économique à définir
- Recherche **d'exutoires** :
  - ICPE (carrières, cimenteries...)
  - projets tiers nécessitant des matériaux
  - projets innovants=> analyse multicritère pour réduire le nombre de 1500 à 27.
- Études **logistiques** sur le site de la gare souterraine et sur les 2 têtes de tunnel
- Étude **d'exploitation** par **trains de fret** MATEX en fonction des :
  - cadences de terrassement,
  - place disponible,
  - caractéristiques des trains (longueurs, poids, type de wagon...),
  - destinations,
  - etc.
- Embranchement des ITE encore à étudier



# Merci pour votre attention

FINANCEMENT :



Cofinancé par l'Union européenne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

# Annexes

FINANCEMENT :



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

# Liste des projets tiers

Type (type d'ICPE ou projet tiers ou innovant)	Identifiant exutoire	Nom	Département	Adresse	Commune	Qualité environnementale des matériaux admis	Numéro de fiche	Accessibilité	Détails accessibilité
projet d'aménagement	EXUT1531	URAA Miramas - comblement de trous (forêt enterrée et zone côté Istres)	13	URAA Miramas	Miramas	ISDI	5	Embranché fer	L'accès ferroviaire au parc BAL est contraint : l'insertion dans le nœud de Miramas puis l'accès à la zone embranchée induit une série de manœuvres assez contraintes ainsi que l'utilisation d'une voie du faisceau relais. L'ensemble de ces manœuvres est contraint par le grand nombre de circulations traversant le nœud (fret et voyageurs). Adaptation nécessaire pour le déchargement de conteneurs via l'ajout d'un portique.
projet d'aménagement	EXUT1510	Projet porte-avions de nouvelle génération (PANG) Plateforme de traitement et de valorisation 12ha gagnée sur la mer, prévoyant la gestion d'1M m3 de sédiment de dragage (réemploi local des matériaux dans un esprit de développement durable) et apport de 100 000 m3 dès 2027 pour la réalisation de la plateforme d'installation chantier	83	Port Toulon	Toulon	ISDI	9	Embranché fer	Exutoire accessible via l'ITE de Brégaillon
projet d'aménagement	EXUT1519	GPMM	13	Distriport	Fos-sur-Mer	ISDI	21	Embranché fer	Moyen routier ou aménagement d'une ITE (et/ou utilisation des voies de service en amont du terminal minéralier selon réserve capacitaire)
projet d'aménagement	EXUT1529	Contournement d'Arles	13	Arles	Arles	ISDI	22	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1514	Projet Grand Cannes Ouest : Réhabilitation (logements, commerces, services...) Convergence avec le projet de la gare TGV Cannes	6	Cannes	Cannes	ISDI	23	Embranché fer	A proximité du dépôt ferroviaire de Cannes, améliorations pour déchargement de conteneurs cependant à prévoir
projet d'aménagement	EXUT1515	Aix-Marseille Métropole - Création d'une trame verte entre le parc de Montgolfier et le parc de la copropriété du Mail et la requalification de la rue des Gardiens, avec :	13	Parc de Montgolfier et parc de Font-Oscure	Marseille	ISDI	25	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1516	- inscription dans la trame verte (double alignement planté); - création de la plane des sports et des loisirs destinée à accueillir des espaces à vocation ludique, familiale et sportive;	13	Copropriété du Mail et rue des Gardiens	Marseille	ISDI	26	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1524	Aix-Marseille Métropole - T2 : relier le nord de la Métropole au sud et améliorer les mobilités collectives. Connection du T2 au boulevard National et de la gare ferroviaire d'Arcenc avec desserte de la belle de Mai à la place Burel	13	Bd National jusqu'à la place Burel	Marseille	ISDI	29	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1524	Aix-Marseille Métropole - T2 : relier le nord de la Métropole au sud et améliorer les mobilités collectives. Connection du T2 au boulevard National et de la gare ferroviaire d'Arcenc avec desserte de la belle de Mai à la place Burel	13	Bd National jusqu'à la gare ferroviaire d'Arcenc (T2)	Marseille	ISDI	31	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1517	Aix-Marseille Métropole - Mutation de l'emprise du Collège Manet avec la création d'un quartier	13	Quartier le long de l'avenue Raimu	Marseille	ISDI	33	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1526	Aix-Marseille Métropole - Quartiers libres Saint Charles Belle de Mai - Reconversion des casernes et du quartier des abeilles (7 ha); - Schéma de recomposition urbaine de 140ha aux abords de la nouvelle gare St-Charles et de l'ancienne manufacture de tabac (extension de la gare Saint Charles, tramway Belle Mai)	13	Quartier Saint Charles Belle de Mai+Longchamps	Marseille	ISDI	35	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1524	Aix-Marseille Métropole - T2 : relier le nord de la Métropole au sud et améliorer les mobilités collectives. Connection du T2 au boulevard National et de la gare ferroviaire d'Arcenc avec desserte de la belle de Mai à la place Burel	13	Rue de Rome à Quatre Septembre (T2)	Marseille	ISDI	42	Moyen routier	

# Liste des projets tiers

Type (type d'ICPE ou projet tiers ou innovant)	Identifiant exutoire	Nom	Département	Adresse	Commune	Qualité environnementale des matériaux admis	Numéro de fiche	Accessibilité	Détails accessibilité
projet d'aménagement	EXUT1528	Aix-Marseille Métropole - Extension tramway (T3) nord 2ème phase reliant le futur terminus Capitaine Géze à la Castellane (7,1 km)	13	De Capitaine Géze à la Castellane (T3)	Marseille	ISDI	43	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1527	Sécurisation de la RD560 et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Auriol et le Var (tronçon de 3,6 km environ) : - garantir la sécurité des utilisateurs avec séparation des cyclistes et des automobilistes par la création d'une noue; - accotement plus large pour éviter sortie de route (1,5m); - aménagement d'un bassin de rétention	13	RD560 entre Auriol et le Var	Marseille	ISDI	44	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1526	Aix-Marseille Métropole - Quartiers libres Saint Charles Belle de Mai - Reconversion des casernes et du quartier des abeilles (7 ha); - Schéma de recomposition urbaine de 140ha aux abords de la nouvelle gare St-Charles et de l'ancienne manufacture de tabac (extension de la gare Saint Charles, tramway Belle Mai)	13	Quartier des Casernes(7)	Marseille	ISDI	45	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1526	Aix-Marseille Métropole - Quartiers libres Saint Charles Belle de Mai - Reconversion des casernes et du quartier des abeilles (7 ha); - Schéma de recomposition urbaine de 140ha aux abords de la nouvelle gare St-Charles et de l'ancienne manufacture de tabac (extension de la gare Saint Charles, tramway Belle Mai)	13	Quartier des Abeilles(8)	Marseille	ISDI	49	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1511	BW Ideol FOS 4XL : projet d'usine de construction de flotteurs éoliens, besoin de 300 000t de matériaux par an. Contact : Anne Laure HENRY (de BW ideol ou Fos 4XL)	13	Zone industrialo-portuaire de Marseille Fos	Fos-sur-Mer	ISDI	50	Embranché fer	Moyen routier ou aménagement d'une ITE (et/ou utilisation des voies de service en amont du terminal minéralier selon réserve capacitaire)
projet d'aménagement	EXUT1512	plateforme usine flotteur (deos) // GPMM	13	Fos	Fos-sur-Mer	ISDI	51	Embranché fer	Moyen routier ou aménagement d'une ITE (et/ou utilisation des voies de service en amont du terminal minéralier selon réserve capacitaire)
projet d'aménagement	EXUT1520	SPLA-IN Aix Marseille Provence recyclage de 182 immeubles dégradés	13	Aix-Marseille/ îlot Noailles-Delacroix	Marseille	ISDI	52	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1520	SPLA-IN Aix Marseille Provence recyclage de 182 immeubles dégradés	13	Aix-Marseille / Noailles Ventre	Marseille	ISDI	53	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1520	SPLA-IN Aix Marseille Provence recyclage de 182 immeubles dégradés	13	Aix-Marseille/ Cœur Belle de Mai	Marseille	ISDI	54	Moyen routier	
projet d'aménagement	EXUT1520	SPLA-IN Aix Marseille Provence recyclage de 182 immeubles dégradés	13	Aix-Marseille/ Hoche-Versailles	Marseille	ISDI	55	Moyen routier	

# Liste des projets tiers « retenus »

Type (type d'ICPE ou projet tiers ou innovant)	Identifiant exutoire	Nom	Département	Adresse	Commune	Qualité environnementale des matériaux admis	Numéro de fiche	Accessibilité	Détails accessibilité
projet d'aménagement	EXUT1531	URAA Miramas - comblement de trous (forêt enterrée et zone côté Istres)	13	URAA Miramas	Miramas	ISDI	5	Embranché fer	L'accès ferroviaire au parc BAL est contraint : l'insertion dans le nœud de Miramas puis l'accès à la zone embranchée induit une série de manœuvres assez contraintes ainsi que l'utilisation d'une voie du faisceau relais. L'ensemble de ces manœuvres est contraint par le grand nombre de circulations traversant le nœud (fret et voyageurs). Adaptation nécessaire pour le déchargement de conteneurs via l'ajout d'un portique.
projet d'aménagement	EXUT1510	Projet porte-avions de nouvelle génération (PANG) Plateforme de traitement et de valorisation 12ha gagnée sur la mer, prévoyant la gestion d'1M m3 de sédiment de dragage (réemploi local des matériaux dans un esprit de développement durable) et apport de 100 000 m3 dès 2027 pour la réalisation de la plateforme d'installation chantier	83	Port Toulon	Toulon	ISDI	9	Embranché fer	Exutoire accessible via l'ITE de Bréguillon
projet d'aménagement	EXUT1513	GPMM	13	Distriport	Fos-sur-Mer	ISDI	21	Embranché fer	Moyen routier ou aménagement d'une ITE (et/ou utilisation des voies de service en amont du terminal minéralier selon réserve capacitaire)
projet d'aménagement	EXUT1514	Projet Grand Cannes Ouest : Réhabilitation (logements, commerces, services...) Convergence avec le projet de la gare TGV Cannes	6	Cannes	Cannes	ISDI	23	Embranché fer	A proximité du dépôt ferroviaire de Cannes, améliorations pour déchargement de conteneurs cependant à prévoir
projet d'aménagement	EXUT1512	plateforme usine flotteur (deos) // GPMM	13	Fos	Fos-sur-Mer	ISDI	51	Embranché fer	Moyen routier ou aménagement d'une ITE (et/ou utilisation des voies de service en amont du terminal minéralier selon réserve capacitaire)

# Démarche de réemploi SNCF G&C Marseille St Charles

## Le projet des phases 1 & 2 Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

FINANCEMENT :



Cofinancé par  
l'Union européenne



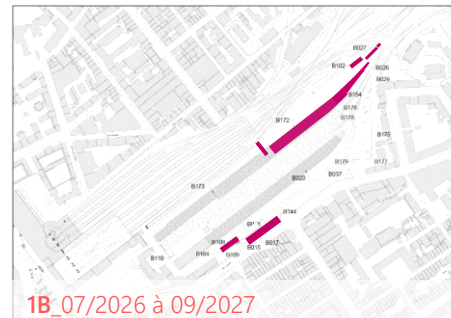
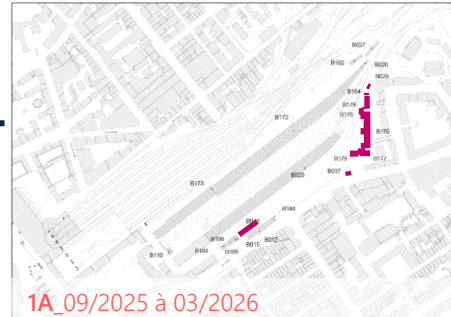
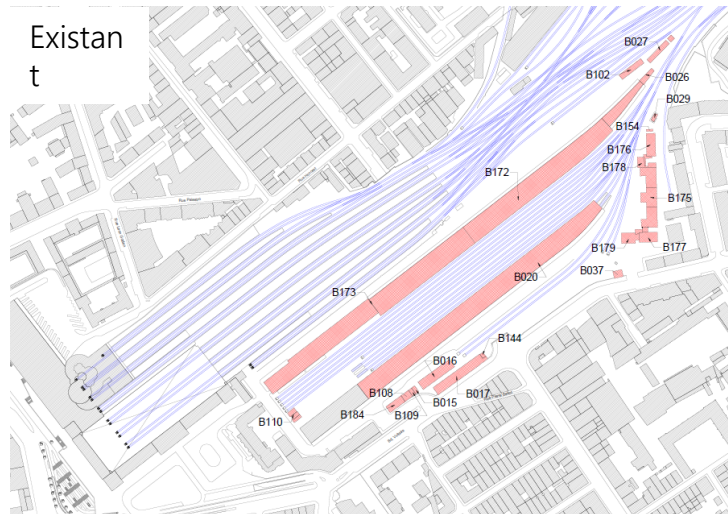
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

# La Libération technique et foncière du plateau des Abeilles

Phase 1 du projet LNPCA : préalable à la future gare souterraine de Marseille



- 8 ha à libérer en trois phases
- 32000 m<sup>2</sup> SDP à démolir
- 1000 agents / 1000 places de parking à reloger

## Problématiques

- Phasage travaux entre 2025 et 2029
- Coactivité intense
- Trois MOA sur un même périmètre
- Peu d'espace de stockage pérenne sur site
- Financements 100% publics, budget à maîtriser
- Les travaux des Halle St Charles, émergences de la gare souterraine ne démarrent pas avant 2032

→ tout réemploi in-situ ne pourra se faire que dans 6 à 8 ans  
→ volonté de favoriser le réemploi malgré les contraintes

# Du diagnostic PEMD à la diffusion d'un catalogue phasé

Les démolitions auraient généré environ 38 000 tonnes de déchets

Quantitatifs par lot et corps d'état		
LOT	Masse (T)	Part (%)
VRD	18791,98	49,1%
FONDATEMENTS ET INFRASTRUCTURES	3078,18	8,0%
SUPERSTRUCTURES - MAÇONNERIES	14028,41	36,6%
COUVERTURE - ETANCHÉITÉS - CHARPENTES - ZINGUERIES	773,98	2,0%
CLOISONNEMENT - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS - MENUISERIES INTERIEURES	376,75	1,0%
FAÇADES - MENUISERIES EXTERIEURES	985,35	2,6%
REVÊTEMENT DES SOLS - MURS - PLAFONDS - CHAPES - PEINTURES - PRODUITS DÉCORATION	159,11	0,4%
CVC/PLOMBERIE	30,51	0,1%
INSTALLATIONS SANITAIRES	20,47	0,05%
RÉSEAUX (CFO-CFA)	32,74	0,09%
MOBILIERS	9,44	0,02%
APPAREILS ÉLEVATEURS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT INTÉRIEUR	6,65	0,02%
EQUIPEMENTS DE PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ	0,00	0,00%
AUTRES	1,36	0,00%
<b>Total</b>	<b>38 294,93</b>	<b>100%</b>

**Structure métallique** Fiche 7

PHOTOS DES ÉLÉMENTS

IFE 180... sous sol B020    IFE 150 en façade nord... B020    Profilé section carré 60 x 60 mm... B173

Profilé section carré 40 x 40 mm... B173    Poteau IFE 300... B173    Poteau HE... B173

Poteau IFE 100... B110    Poteau HEA... B110    Poteau IPN... B029

Ferme métallique... B168/109    Ferme métallique... B108/109    Poteau IPN 300... B175

Poutre IFE 200... B175    Profilé acier galvanisé... B176    Structure tubulaire pergola... B017

Réimplégi ex situ des PEMD du plateau des Abeilles  
Site plateau des Abeilles, pour Saint-Charles, Marne-la-Vallée - MSA - SNEC Gares & Commerces - Adrien Bellastock - mars 2025

PHOTOS DES ÉLÉMENTS

## RÉFÉRENCES ET DOMAINE D'EMPLOI

**RÉFÉRENCES - Garde corps et métallerie**

**Domaine d'emploi n°5 - Charpente métallique**

Charpente de fabrication de la terrasse extérieure de la Maison des Canaux, Paris, Bellastock et General Metal Edition, MOF Grand Haut, 2021

Charpente de fabrication de la terrasse extérieure de la Maison des Canaux, Paris, Bellastock et General Metal Edition, MOF Grand Haut, 2021

**Domaine d'emploi n°7 - Garde corps métallique - Même usage**

Wingspang Folk Festival, Montneye Architecture Works Manitoba, Canada 2017

Proposition de remplissage de garde corps en clôture montée sur mur de pierres de béton - Bellastock - Non réalisé

Garde-corps en grilles métalliques réemployées, Magasin Bio, Atelier d'architecture Alan Richard, Liège, Belgique, 2010

**PHASE 1 : période 08/2025 - 02/2026**

Produits	Quantité totale	Unité	Masse Totale	Dimensions		
				L	I	H / e
IFE 200x90 mm	8175	176,3 m	52,7		0,20	0,09
Profilé section carré 80x80 mm	8175	220,0 m	15,8		0,08	0,08
IPN 260x130 mm	8175	114,4 m	8,3	0,56	0,26	0,13
IPN 360x180 mm	8175	471,5 m	37,7	0,56	0,26	0,18
HEA 100x100 mm	8177	180,0 m	1,2		0,10	0,10
IFE 400x280 mm	8177	55,6 m	3,3		0,40	0,28
IFE 270x135 mm	8177	57,0 m	3,3		0,27	0,13
HEA 100x100mm	8177	120,0 m	0,8		0,10	0,10
IFE 400x280mm	8177	30,0 m	1,8		0,40	0,28
Poutre IPN 100	8176	176,6 m	14,30	0,92	0,10	0,10
Poutre 100x100 mm	8176	741,3 m	0,31	0,30	0,10	0,20
Poutre acier galvanisé 100x200 mm	8176	140,7 m	0,06		0,10	0,20
Profilé acier galvanisé 50x50 mm	8176	7,6 m	0,02		0,05	0,05
Poutre acier galvanisé 100x100 mm	8176	21,0 m	0,01		0,10	0,10
IFE 200x180 mm	8179	110,0 m	2,8	11,00	0,18	0,20
Profilé section carré 80x80 mm	8179	230,0 m	1,8	14,00	0,08	0,08
HEA 160x160	8179	61,0 m	3,3	6,00	0,16	0,16
HEA 200x180	8179	84,0 m	4,0	8,40	0,20	0,18
Poutre acier IPN plancher	8029	34,0 m	0,77	3,0		

**PHASE 2 : période 06/2026 - 10/2026**

Charpente ferme treillis métallique	8184	136,0 m	5,79	18,3	7,3	
Charpente ferme treillis métallique	8188/109	75,2 m	2,1	10,3	7,3	

**PHASE 3 Halle A : période 07/2028 - 03/2029**

Poutre profilé acier IPE 180	8175	144,0 m	0,1	4,0	0,1	0,2
Poutre/poutre acier galvanisé carré 60x60mm, portique mixte	8173	100,0 m	0,5		0,6	0,6
Poutre acier galvanisé carré 40x40mm, portique mixte longitudinale	8173	210,0 m	0,6		0,4	0,4
Poteau IPE sur courserie	8175	31,8 m	1,5	3,5	0,8	0,4
Poteau HE 160x145mm intérieur	8173	30,0 m	0,5	3,0	0,1	0,2

**PHASE 3 Halle B : période 01/2029-05/2029**

IFE 180 support des grilles en façade	8029	10,5 m	1,0	4,7	0,2	
---------------------------------------	------	--------	-----	-----	-----	--

**Catégorisation du matériau à réemployer (ressource)**

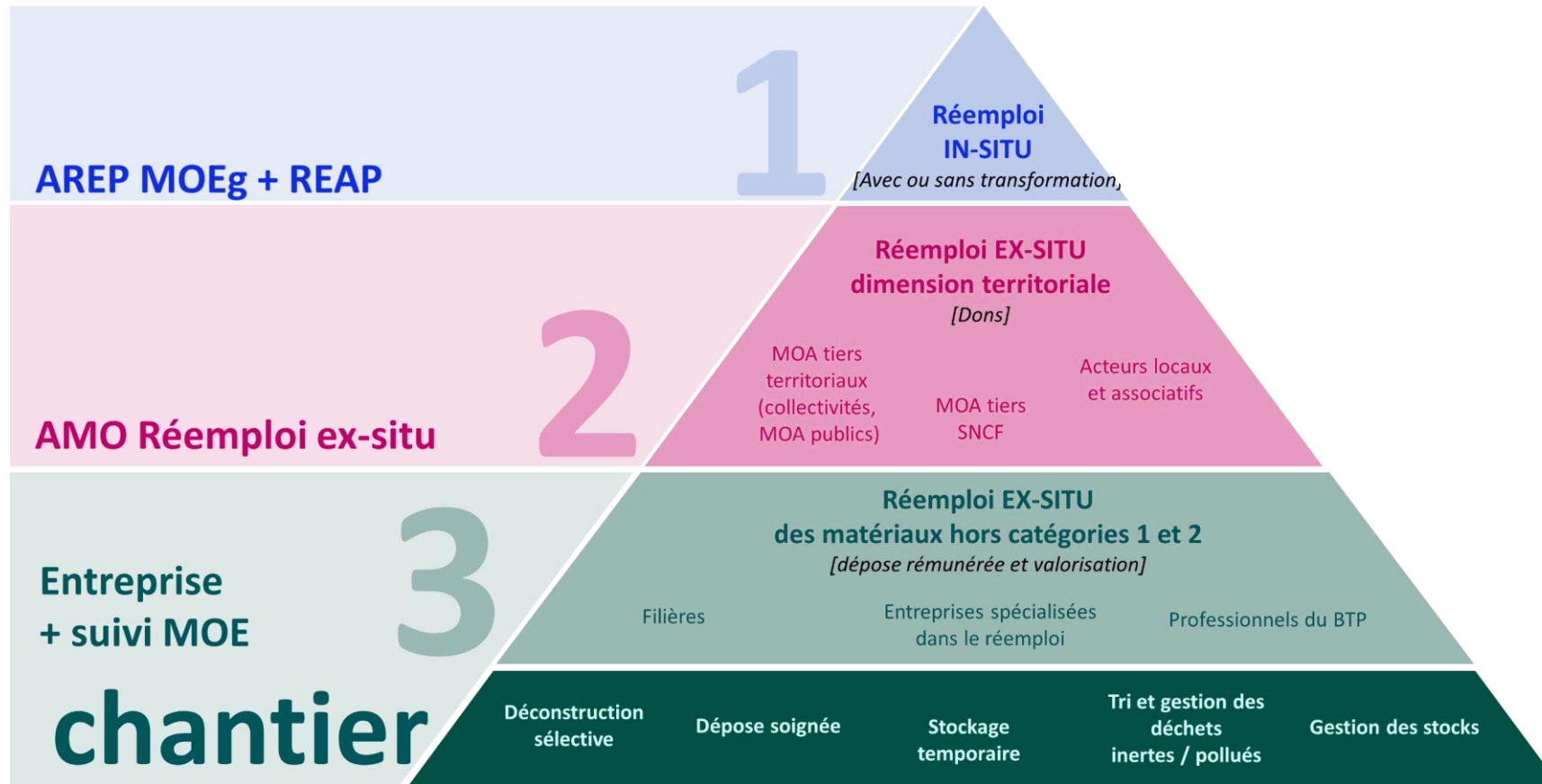
Descriptif	
IFE 180 : Poutre profilé acier IPE 180	
IFE 160 : Poutre profilé acier IPE 160 support de façade B020 (façade nord traversée avec porte à faux)	
Profilé section carré (60 x 60 mm) : Poteau poutre acier galvanisé carré 60x60mm, portique mixte	
Profilé section carré (40 x 40 mm) : Poteau poutre acier galvanisé carré	

Réimplégi ex situ des PEMD du plateau des Abeilles  
Site plateau des Abeilles, pour Saint-Charles, Marne-la-Vallée - MSA - SNEC Gares & Commerces - Adrien Bellastock - mars 2025

## INFORMATIONS DES ÉLÉMENTS PAR PHASE

# Mise en place d'une démarche de réemploi à 3 niveaux

In-situ & Ex-situ via dons ou valorisation





# Association JUST (13004) et La Friche (13004)

Dons de matériel électrique, sécurité, VRD



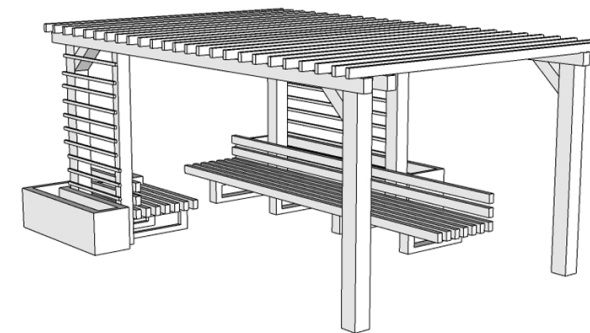
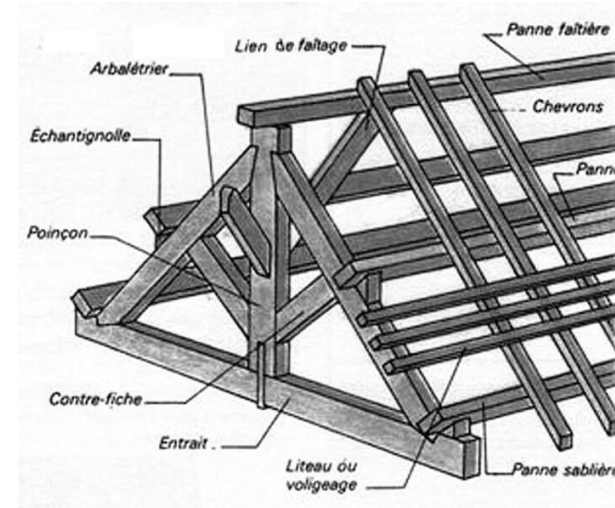
# Association Lieux publics\_Cité des Arts de la rue (13015)

Don de 1,2t de briques pleines et 0,3t de tessons de tuiles



# Association Astérolides (13001)

## Charpente bois traditionnelle : don de 80 ml de pannes (1,63t)



N°	Longeur de Poutre (m)
1	3,4
2	3,5
3	4,3
4	4,2
5	4,1
6	4,1
7	2,6
8	3,5
9	4,1
10	3,4
11	2,2
12	3,2
13	2,2
14	3,6
15	4,35
16	4
17	4,4
18	3,8
19	4,1
20	4,2
21	4,1

# Made in Past (69) : partie du groupement de l'entreprise titulaire du marché travaux

Déposes soignées, conditionnement, stockage et revente en filières de réemploi



# Made in Past // Frederic MATT SARL (69)

Revente de 24 radiateurs en fonte



Radiateur fonte sur pied - B016  
6 colonnes / 12 éléments



Radiateur fonte applique - B016  
4 colonnes / 12 éléments

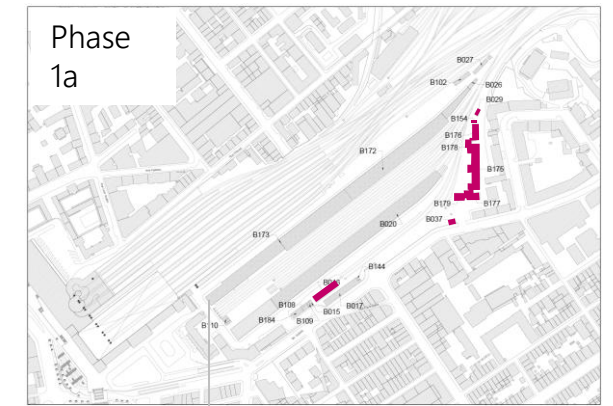
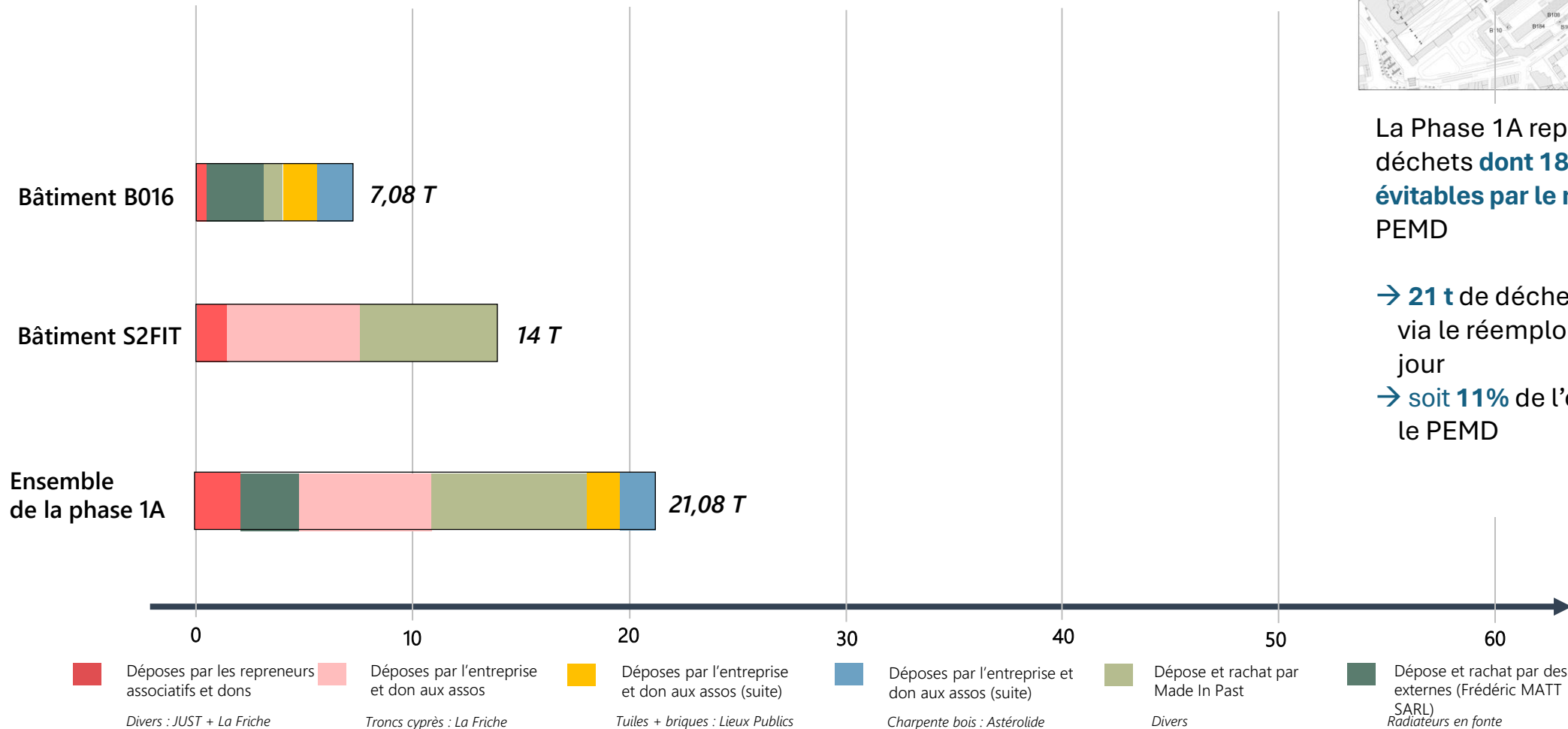


Radiateur fonte sur pied - B016  
6 colonnes / 11 éléments



# Avancement de la démarche au 27/02/2026

21 tonnes de déchets évités grâce au réemploi Ex-situ

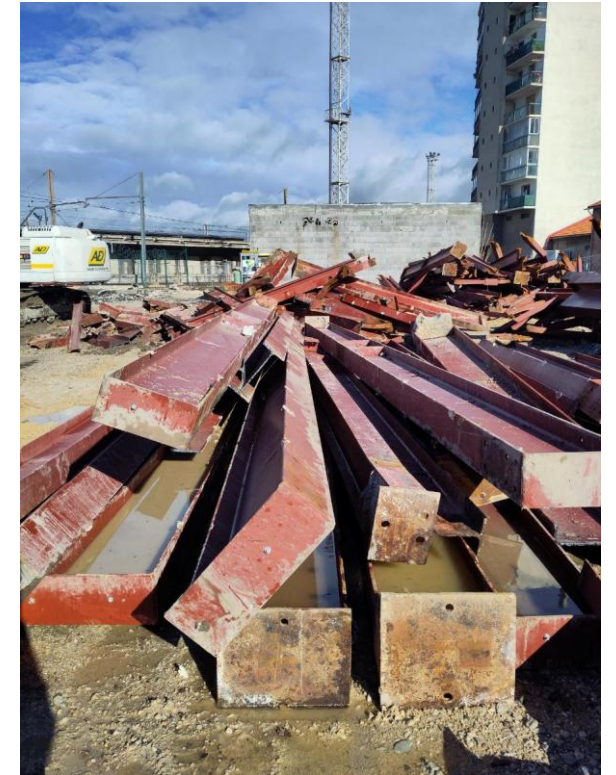
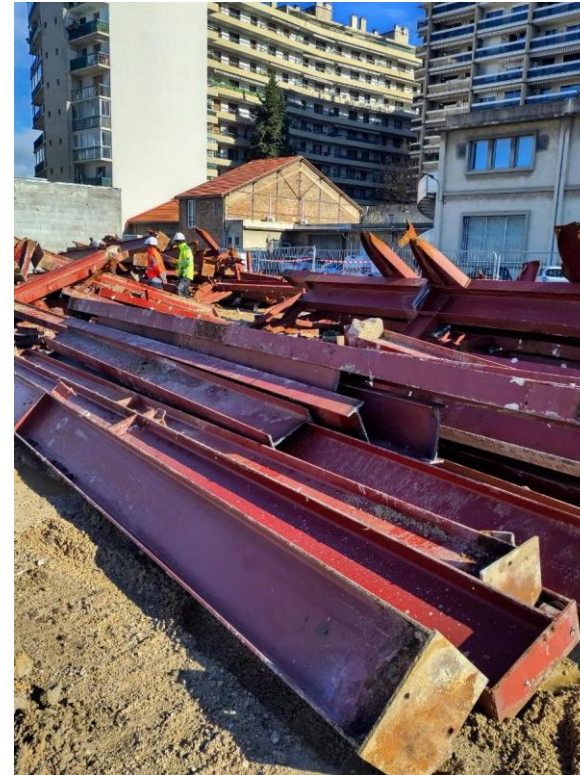


La Phase 1A représente **2600 t** de déchets dont **187 t de déchets évitables par le réemploi** selon le PEMD

- **21 t** de déchets ont été évités via le réemploi EX-SITU à ce jour
- soit **11%** de l'objectif posé par le PEMD

# Stockage temporaire : Gisement de bois, d'acier et autres matériaux

Avant de tout libérer en 2029 pour le creusement de la boîte souterraine



- **Sara AOUN**
  - **AREP Management de Projet**
  - **Conductrice d'opérations AMO**
  - pour SNCF Gares & ConnexionsProjet LNPCA Phase 1
- 
- [ext.sara.aoun@sncf.fr](mailto:ext.sara.aoun@sncf.fr)
  - 06 12 60 61 66

Retrouvez-nous sur :

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>



Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur



**Avez-vous des  
questions ?**

---

Jeudi 2 avril 2026



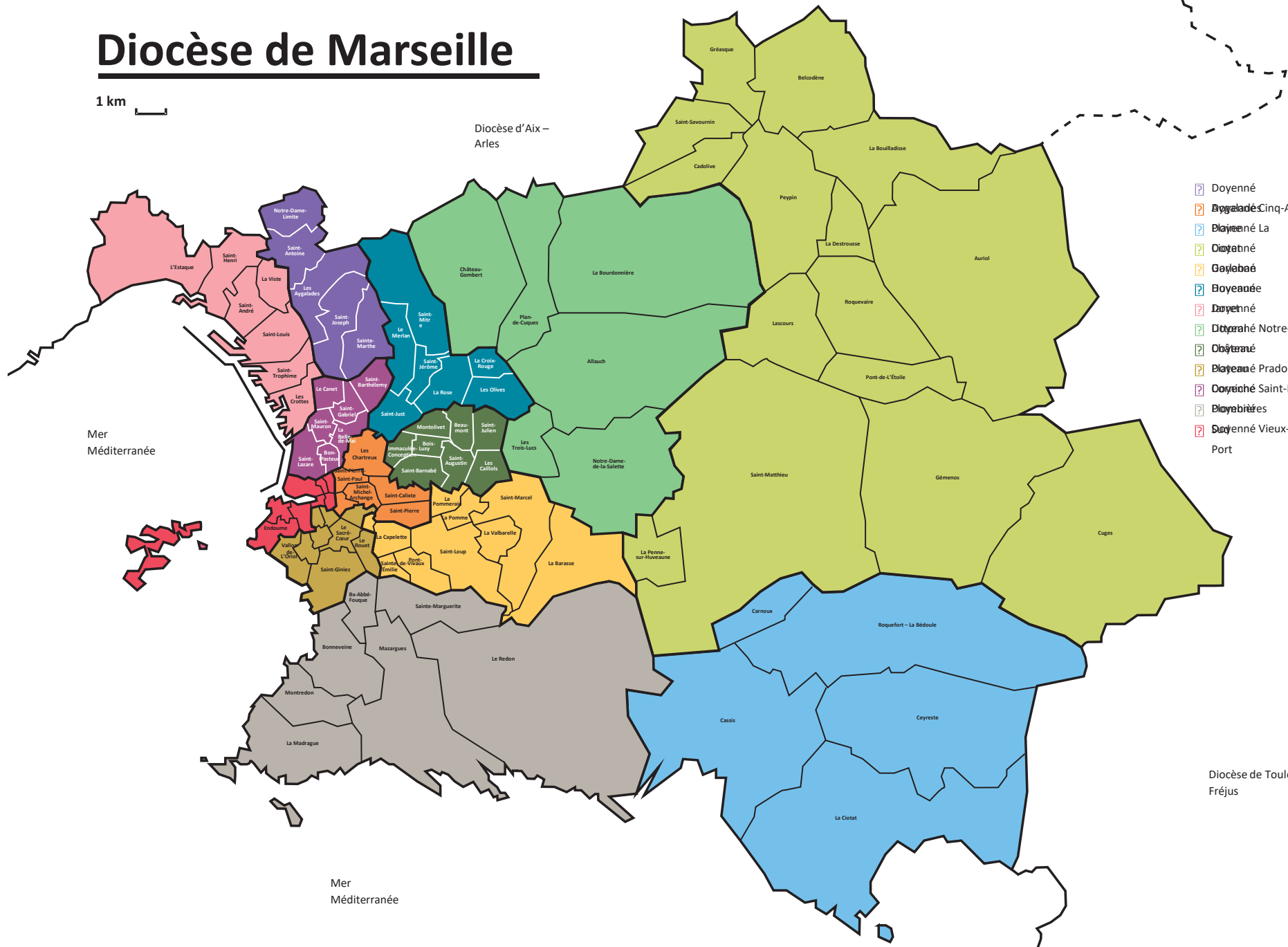
# **REEMPLOI AU DIOCESE DE MARSEILLE**



# **PATRIMOINE DU DIOCESE DE MARSEILLE**

# Diocèse de Marseille

1 km



Diocèse d'Aix - Arles

Mer Méditerranée

Mer Méditerranée

- Doyné
- Doyné Cinq-Avenues -
- Doyné La
- Doyné
- Doyné
- Doyné
- Doyné
- Doyné Notre-Dame-du-
- Doyné
- Doyné Prado - Paradis -
- Doyné Saint-Lazare -
- Doyné
- Doyné Vieux-Port

Diocèse de Toulon - Fréjus

# **PATRIMOINE DU DIOCESE DE MARSEILLE**

<b>51 églises</b>	<b>48.000m<sup>2</sup></b>
<b>Salles paroissiales</b>	<b>5.000m<sup>2</sup></b>
<b>Logements de prêtres</b>	<b>7.000m<sup>2</sup></b>
<b>Patrimoine locatif</b>	<b>30.000m<sup>2</sup></b>
<b>Ecoles</b>	<b>23.000m<sup>2</sup></b>
<b>Autres bâtiments</b>	<b>10.000m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL</b>	<b>123.000m<sup>2</sup></b>

# **PATRIMOINE COMMUNAL DONT LE DIOCESE EST AFFECTATAIRE**

**TOTAL**

**115.000m<sup>2</sup>**

# Rénovation à la Paroisse Immaculée Conception, 13012 Marseille



## Le site



## Le site



Le site



# Conservation , curage, déconstruction sélective



# Conservation , curage, déconstruction sélective



# Conservation , curage, déconstruction sélective



# Stockage



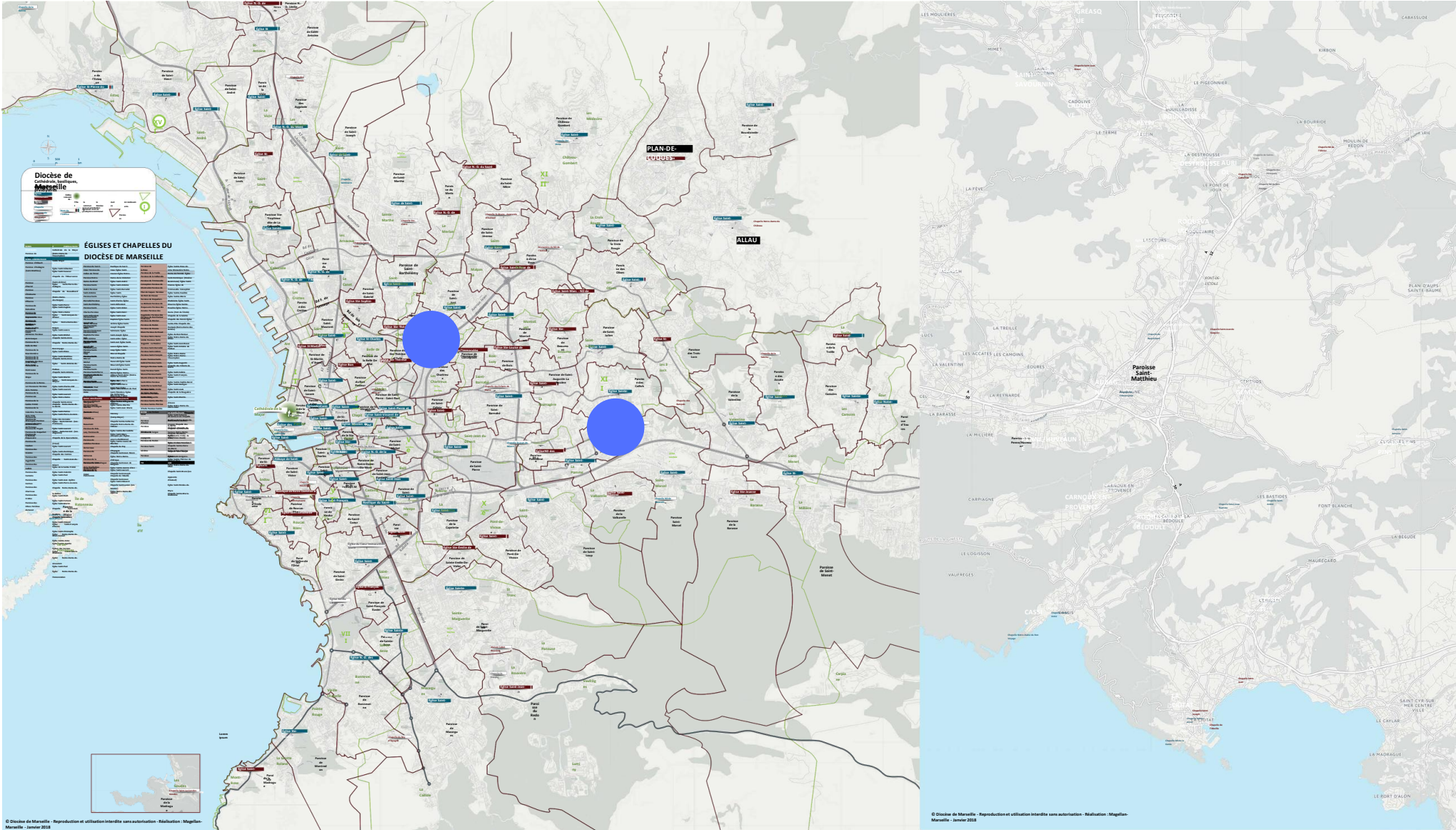
## Stockage



# Stockage



# Stockage



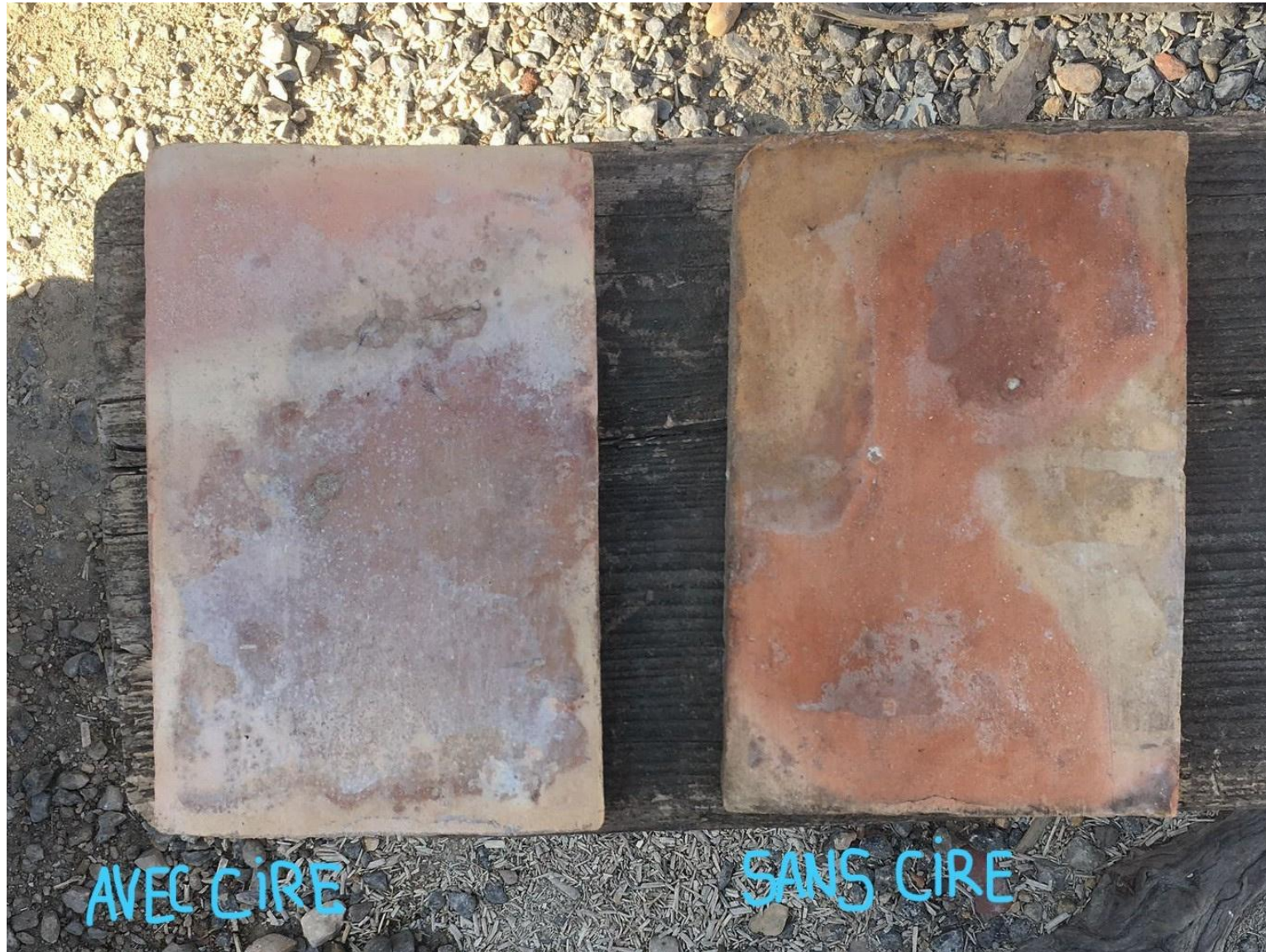
# Stockage



## Stockage



## Préparation des matériaux à réemployer



## Préparation des matériaux à réemployer



## Préparation des matériaux à réemployer



## Préparation des matériaux à réemployer



## Préparation des matériaux à réemployer



## Préparation des matériaux à réemployer



# Conditionnement



# Repose



Repose



Repose



# Repose



Repose



Repose



Repose



Livraison





# Radiateurs



# Plancher



# Cloisons



# Tatamis



Terre



# Terre



# Terre



Terre



# Pierre sèche



# Pierre sèche



# Pierre sèche



Pierre sèche



## Tuiles concassées



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
SOUTIEN AUX MAÎTRISES D'OUVRAGES (MOA)  
POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS PEMD,  
DIAGNOSTICS RESSOURCES OU ÉTUDES RÉEMPLOI  
DANS LES OPÉRATIONS DE DÉCONSTRUCTION,  
RÉNOVATION OU RÉHABILITATION**

ENTRE,

**ECOMINÉRO**

Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital de 850 000 euros, ayant son siège social au 16 bis boulevard Jean Jaurès 92110 Clichy, dont le SIREN est 911 870 251, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, Représentée par Monsieur François DEMEURE DIT LATTE, Directeur Général, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée « **ECOMINÉRO** »

Et

**ASSOCIATION DIOCESAINE DE MARSEILLE**

Association ayant son siège social au 14 place du Colonel Fabien 13007 Marseille, dont le SIREN est 782 883 359



# **BÂTI-SOBRE**

## **Événement de lancement**

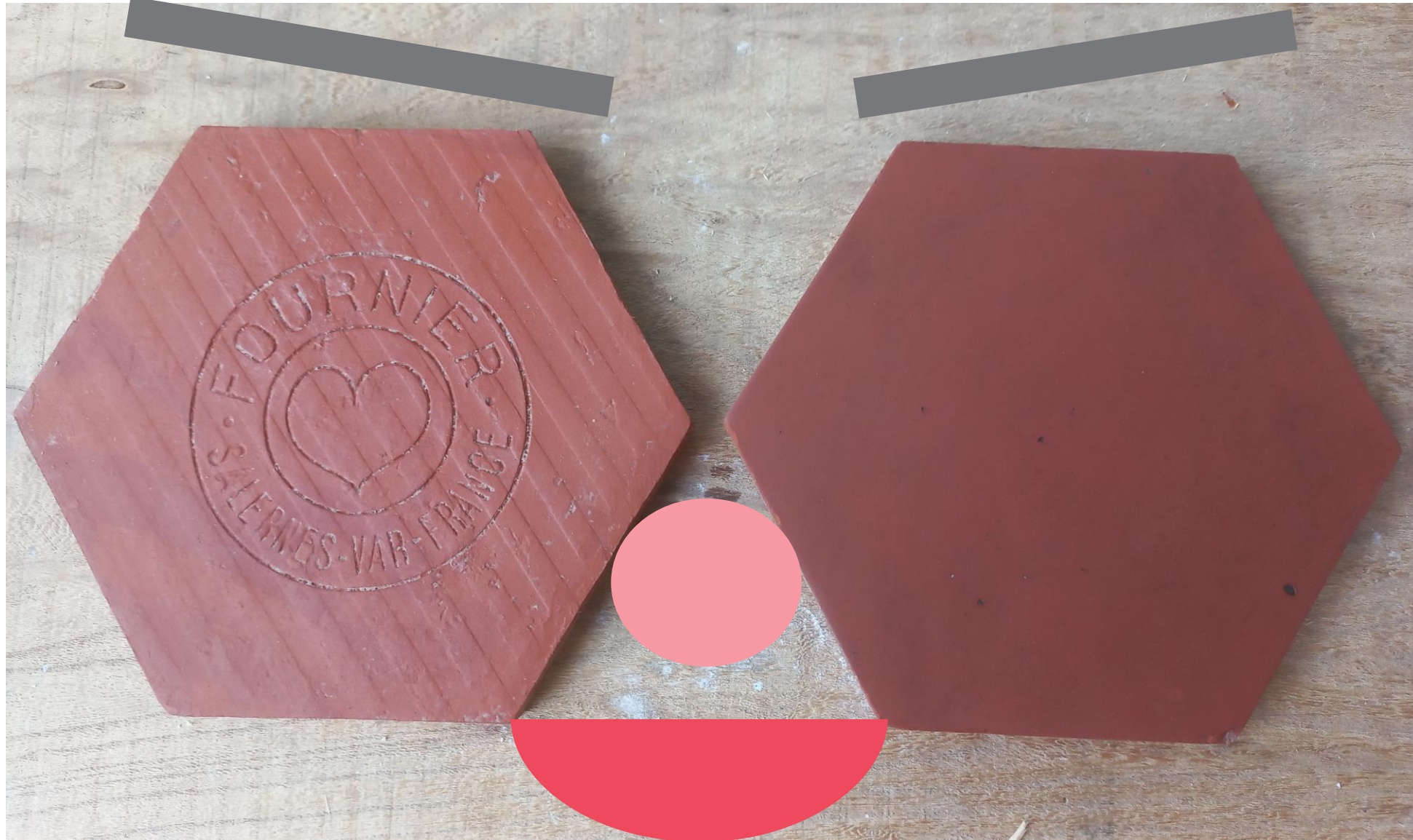
---

**Vendredi 26 janvier 2024**

Réalisé par :



Merci !





**Avez-vous des  
questions ?**

---



12h00

**Conclusion**





**MERCI**  
de participation  
et de votre attention

## Rendez-vous :

- **Pour le déjeuner** : RDV à **12h15**  
Restaurant **La Gratinée**, 120 Avenue du Marché national  
(covoiturage possible – Parking dans le MIN des Arnavaux)
  
- **Pour la visite** : à **14h00**, au chantier de Reims du  
Diocèse de Marseille : **20/22 boulevard de Reims** –  
13014 Marseille

→ **Prévoir EPI, a minima gilet et chaussures fermées**

# Dates à noter



9 avril 2026  
9h30 à 12h00



**#GT 1 Biodéchets alimentaires – Lancement du groupe de travail et de la communauté régionale (visio)**



5 mai 2026  
10h à 12h



**ORD&EC #10 Comment a évolué le tri des déchets ménagers en région de 2015 à 2024 ? (visio)**



21 mai 2026



**RED#16 – Comment mesurer le déploiement des stratégies territoriales de prévention et de tri à la source des biodéchets alimentaires ? (visio, événement national piloté par l'ORD&EC)**

2<sup>eme</sup> semestre  
2026



**Prochain GT BTP (sur inscription)  
=> suivre l'Agenda sur [reseau-prec.org](https://reseau-prec.org)**

# Les Infos supplémentaires

Améliorer la connaissance [www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)



Le portail [reseau-prec.org](http://reseau-prec.org) l'outil numérique dédié à la Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire. Il s'agit d'un portail informatif et participatif.

- agenda
- Inscription à Newsletter
- Publiez une actualité ou un évènement



Communauté **RÉSEAU DES ACTEURS DU BTP ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE** sur la plateforme numérique RESEAU PRECI. ORG :

- Ressources documentaires
- Forum
- **REPLAYS + DIAPORAMAS des GT#BTP**

Les communautés de reseau-prec.org: Réseau des Acteurs du BTP | Déchets et Economie Circulaire.



Partage d'expérience [www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



# Les contacts

## REGION SUD et ORD&EC

Barbara CHOLLEY [bcholley@maregionsud.fr](mailto:bcholley@maregionsud.fr)

Arthur de CAZENOVE [adecazenove@maregionsud.fr](mailto:adecazenove@maregionsud.fr)

